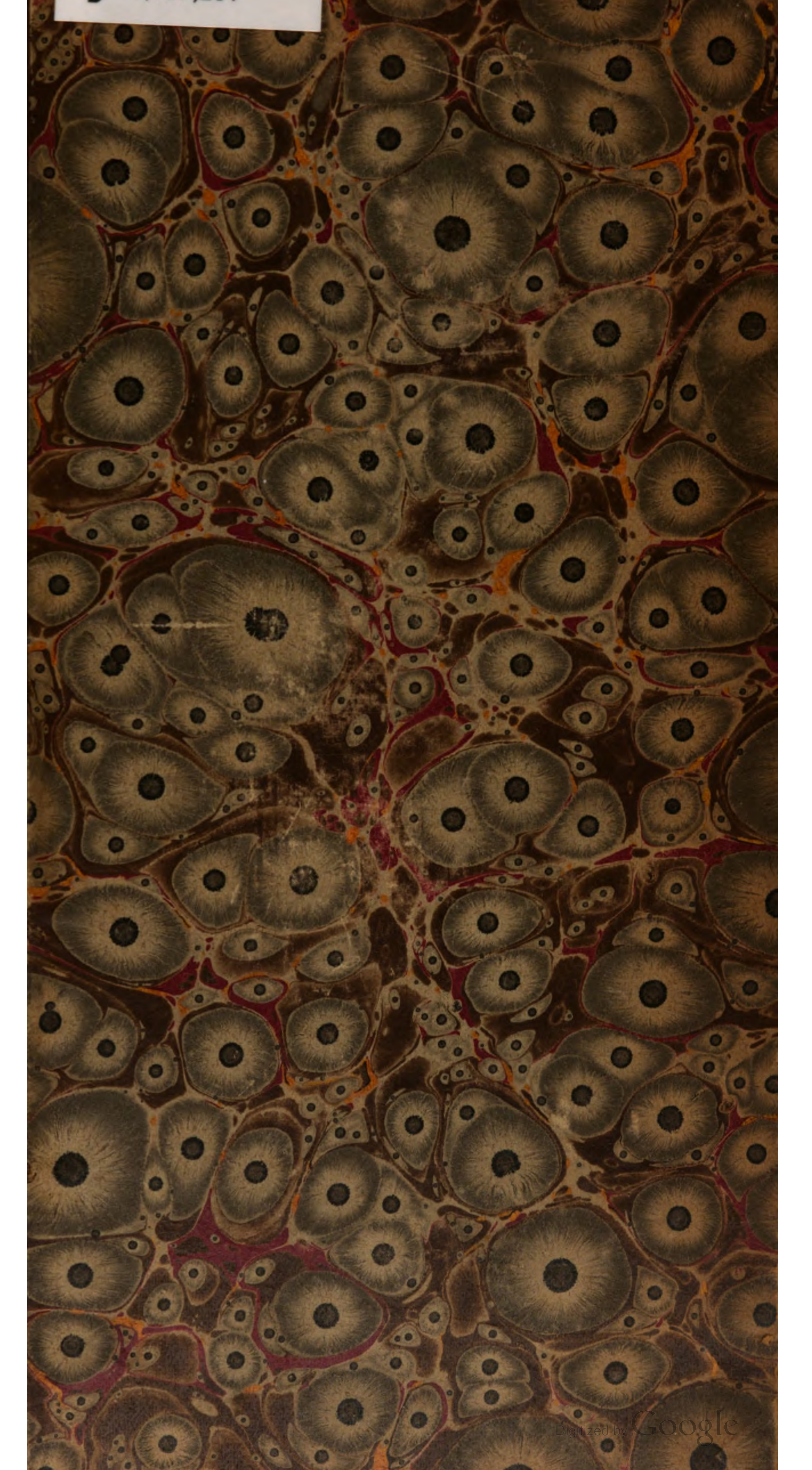
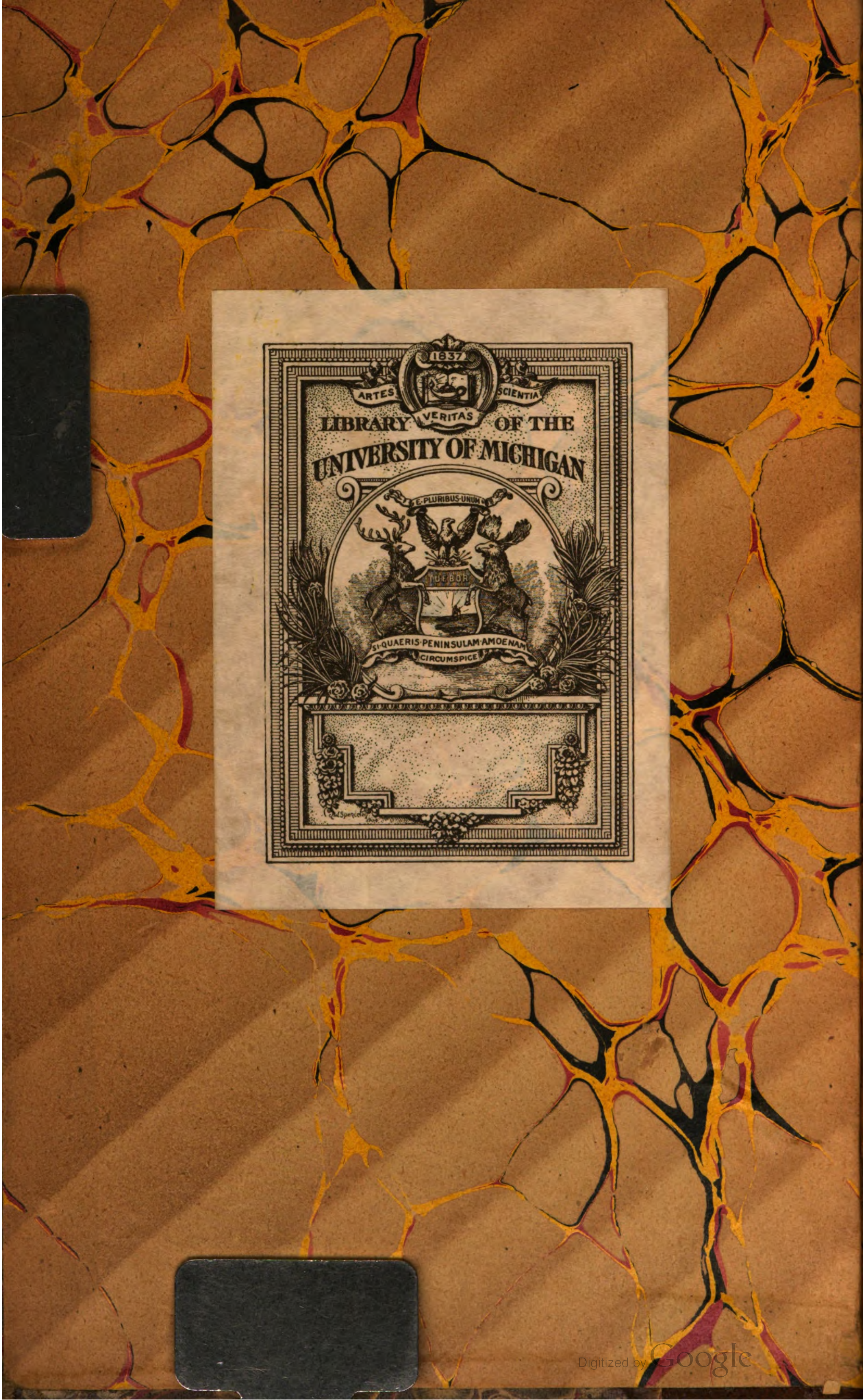
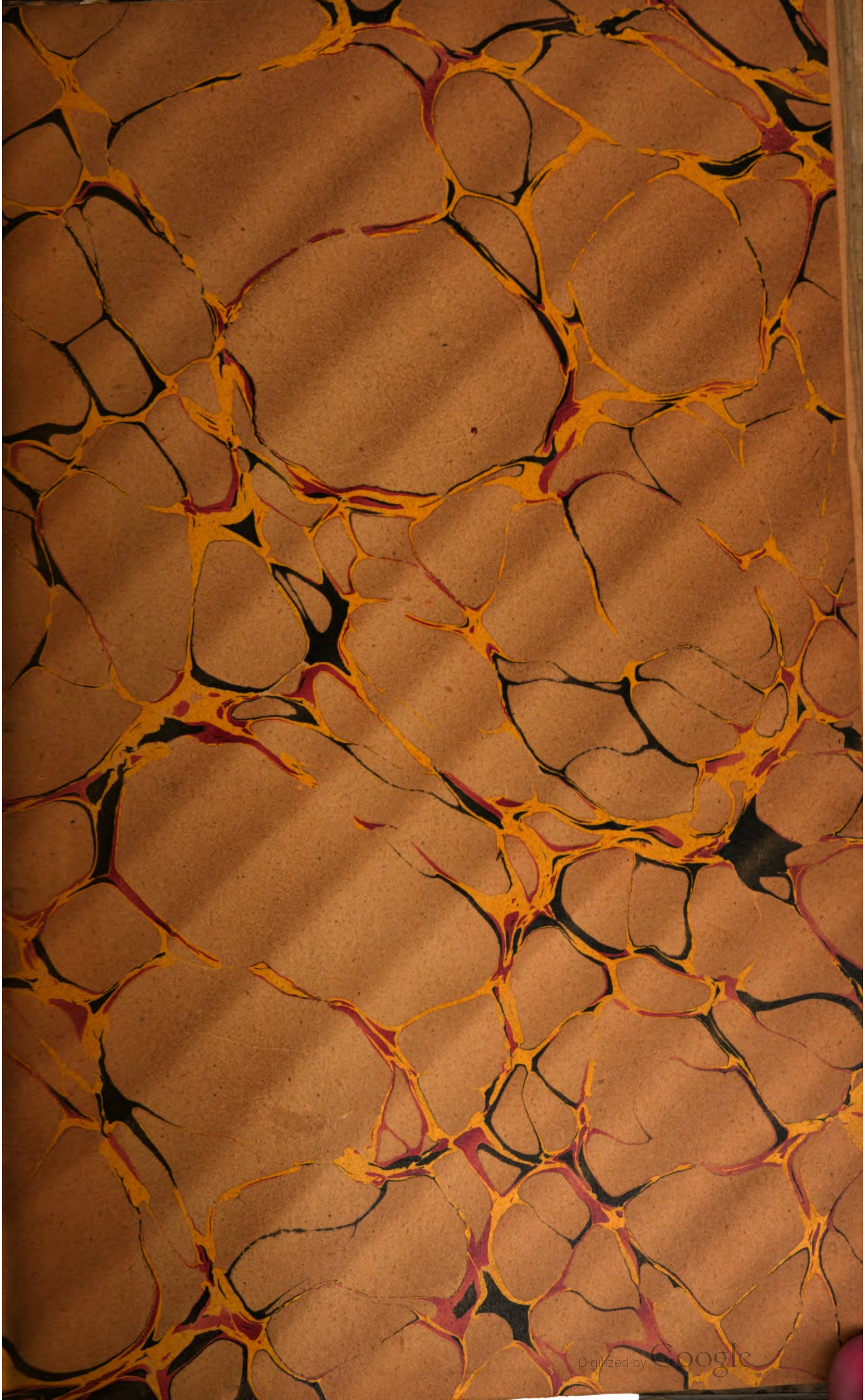



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



LE
MOLIÉRISTE

—

TROISIÈME ANNÉE

TROISIÈME ANNÉE

LE

MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

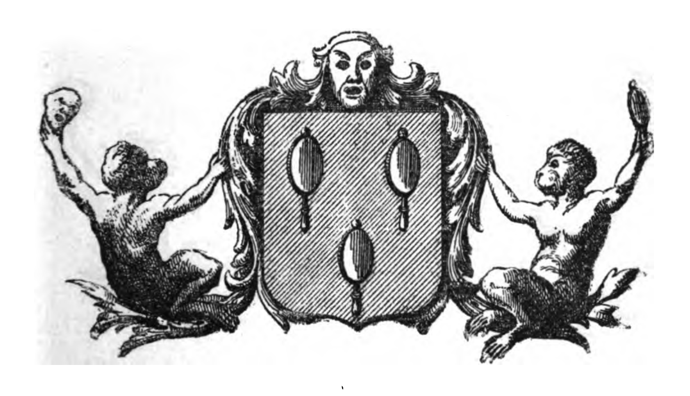
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM:

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT. A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, CH. MONSELET, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F. P. RÉGNIER, DE LA ROUNAT, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL.

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1882

Martel, Tronchet ; Mmes Jouassain, Barretta, J. Samary et la petite Daubray). — Jeudi 3, l'*Ecole des Femmes* (MM. Got, Delaunay, Thiron, Martel, Richard, Truffier, Tronchet ; Mmes Reichemberg, J. Samary). — Dimanche 13, les *Fourberies de Scapin* (MM. Coquelin cadet, Garraud, Joliet, Roger, Truffier, Baillet, Davrigny ; Mmes J. Samary, Thénard et Frémaux) Dimanche 27, matinée, *le Malade imaginaire.*

— ODÉON. Lundi gras 28 février, matinée populaire à prix réduits : *le Malade Imaginaire.* — Mardi gras 1er Mars, *Tartuffe* (Chelles) et le premier acte de *M. de Pourceaugnac* (MM. Cornaglia, Amaury, Clerh, Sicard, Kéraval, Fréville ; Mlle Marie Chéron). — Lundi 7, 7me soirée populaire à prix réduits, et Dimanche 13, matinée : les *Fourberies de Scapin* (MM. Kéraval, Clerh, François, Boudier, Amaury, Rebel ; Mlles Chartier, Marie Chéron et Verney). — Samedi 19, les *Précieuses ridicules* (M. Kéraval, Mlles Marie Chéron et Chartier) Lundi 21, *George Dandin.*

Jeudi 24, mi-carême, matinée : le premier acte de *M. de Pourceaugnac, les Précieuses et l'Avare.*

OPÉRA-COMIQUE. — Lundi 21 et lundi gras (matinée) 28 février ; mercredi 2, Dimanches 6 et 13 (matinées), Vendredi 18 et Mercredi 23 Mars, l'*Amour Médecin* de MM. Ch. Monselet et F. Poise.

MONDORGE.

Paris. — Typ. A. H. Bécus 16, Rue Mabillon.

NUMÉRO XXV, 1er AVRIL 1881.
TROISIÈME ANNÉE

LE MOLIÉRISTE

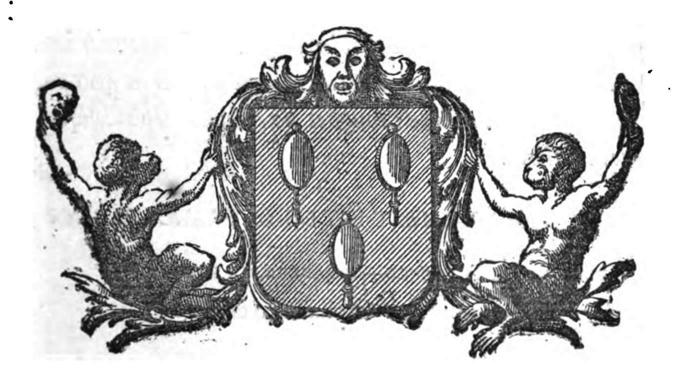
REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM:

E. CAMPARDON, P. CHÉRON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, B. FILLON, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, H. DE LA POMMERAYE, F. P. RÉGNIER, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL
ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS
LIBRAIRIE TRESSE
10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10
1881

SOMMAIRE DU NUMÉRO XXVI

TROISIÈME ANNÉE

LE MOLIÉRISTE *paraît le* 1er *de chaque mois en in-*8° *carré, imprimé à la presse à bras sur papier vergé des Vosges en caractères elzéviriens, et forme chaque année un volume d'environ* 400 *pages avec titre spécial imprimé en rouge et noir, index alphabétique et table des matières.*

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse, 10, Galerie du Théâtre français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 17, rue Duguay-Trouin, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



DOCUMENTS INÉDITS

PERRIN, MOLIÈRE ET LULLY

Il arrive souvent que deux chercheurs, préoccupés d'une même étude, soucieux d'arriver chacun le premier, se disputent dans les ventes publiques les mêmes livres, les mêmes manuscrits ; s'efforcent, en se rencontrant dans les salles de lecture des bibliothèques ou des archives, de se dissimuler mutuellement les documents que chacun étudie et espère garder pour lui.

Nos collaborateurs, MM. Ch. Nuitter et E. Thoinan, se sont trouvés dans une situation semblable. Tous deux passionnés, l'un pour l'histoire de l'Opéra, l'autre pour l'histoire de la Musique, ils n'ont pas tardé toutefois à prendre le meilleur parti, en réunissant leurs travaux et leurs

De toutes les pièces de Molière, le « *Tartuffe* » est celle qui a été le plus souvent représentée en Amérique. Comme on le sait, il y a deux « adaptations » anglaises, The *Nonjuror* » de Colley Cibber et « The Hypocrite » de Bickerstaff. La dernière se jouait beaucoup aux Etats-Unis il y a cinquante ans. Le dramaturge anglais avait imaginé de faire de l'hypocrite un méthodiste, secte très opposée au théâtre en général et très malveillante envers les comédiens en particulier. Un acteur américain, nommé Sol Smith, qui jouait souvent le rôle de l'hypocrite, y avait intercalé un sermon burlesque du plus grand effet. Il existe des exemplaires de cette pièce, réduite à trois actes par ce Sol Smith. Parfois, lorsqu'un prédicateur méthodiste un peu plus ardent que ses collègues tonnait du haut de sa chaire contre les comédiens, ceux-ci ripostaient en représentant « *The Hypocrite* » et en ajoutant quelques phrases au sermon burlesque, phrases qui en faisaient une pièce de circonstance. Une anecdote curieuse est rapportée par Mr H. P. Phelps dans son livre intéressant, « *Players of a Century* », nom qu'il a donné a l'histoire du théâtre à Albany, ville située sur le Hudson River, dans l'état de New York. En 1839 les propriétaires du théâtre le vendirent à la congrégation méthodiste de Saint-Paul, et le directeur fut immédiatement congédié. Il annonça alors pour le 30 mars 1839 la dernière représentation au théâtre, et il l'afficha d'une façon on ne peut plus singulière et très désagréable pour les nouveaux propriétaires. Il faut se souvenir qu'il n'y a pas de censure aux Etats-Unis et que la séparation de l'État et de l'Église est absolue. Voici l'affiche :

LAST NIGHT

of the

ALBANY THÉATRE

previous to being converted into

A CHURCH.

This evening will be presented the startling comedy of

THE HYPOCRITE ! ! !

Ce qui veut dire en français : « Dernière soirée de l'Albany theatre avant qu'il ne soit converti en église. Ce soir, on donnera la comédie étonnante *The Hypocrite* ! ! ! »

En 1863 l'édifice changea de maître encore une fois et on en refit un théâtre. En enlevant le plancher de l'église on vit le parterre et l'orchestre du premier théâtre et parmi les débris accumulés par le temps on trouva un des programmes de la dernière représentation de 1839.

Mais ce n'était pas la première fois que le *Tartuffe* se trouvait mêlé à la polémique religieuse en Amérique. Bien avant 1839, près de cent cinquante ans auparavant, en 1694, à Québec au Canada, le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi dans toute la Nouvelle France, se servit de la pièce de Molière comme d'arme de guerre contre les jésuites. Ici malheureusement, comme ailleurs dans l'histoire de Molière et de ses œuvres, la légende envahit tout et il est bien difficile d'en dégager la vérité. On trouvera l'affaire racontée au long dans l'admirable livre de M. Francis Parkman, *Connt Frontenai acd New-France under Louis XIV*. Ce livre, donnant une descrip-

tion complète de l'administration de Frontenac au Canada, forme le cinquième volume de la grande histoire de Parkman de la lutte de la France et de l'Angleterre dans l'Amérique du Nord. Je m'étonne que cette série de narrations historiques si savamment faites, écrites d'une façon si pittoresque, et si intéressantes pour tous les Français qui se soucient de la gloire de leur pays, ne soit pas mieux connue en France. Ce cinquième volume, *l'Histoire de Frontenac*, est un chef-d'œuvre, et mérite d'être traduit en français et étudié par tous ceux qui cherchent à connaître le fort et le faible du système autocratique du Roi-Soleil. C'était dans les colonies de la France, mieux que dans la France elle-même, que l'on voyait les conséquences fatales du désir de faire dépendre tout de la volonté directe du souverain.

Au Canada, le comte de Frontenac était le représentant personnel du Roi, mais il avait à compter avec un intendant nommé Champigny, dont les droits et les devoirs n'étaient pas bien déterminés, et aussi avec l'évêque. Or l'évêque, qui se nommait Saint-Vallier, était grand ami des jésuites, tandis que Frontenac lisait volontiers les livres jansénistes, n'aimait pas les jésuites du tout, et avait pour confesseur un des frères récollets que l'on avait envoyés au Canada spécialement pour contrebalancer l'influence des jésuites. Dans les discussions qui survenaient à tout propos, Champigny l'intendant et Saint-Vallier l'évêque prenaient parti pour les jésuites contre Frontenac. Il est assez curieux qu'une fois en Amérique les jésuites aient pris des façons de voir tout à fait jansénistes, c'est-à-dire qu'ils soient devenus grands ennemis des amusements et grands partisans du jeûne et de la mortification de la chair. Ils

haïssaient les bals ; et le spectacle les faisait frémir. Dans le Canada lointain il n'y avait pas de comédiens de profession, cela va sans dire, mais les jeunes officiers pouvaient très bien jouer la comédie en amateurs, au château du gouverneur ; et c'est ce qu'ils firent sur la demande de Frontenac. On joua deux pièces, *Nicomède* et *Mithridate*, malgré les remontrances, les prières et les menaces des jésuites. A la fin l'évêque interdit l'usage des sacrements à un sieur de Mareuil, sous-lieutenant et l'un des comédiens du château.

La cause de cette mesure extrême était une rumeur partie on ne sait d'où et qui se répandait par la ville, augmentant d'heure en heure. D'après cette rumeur on devait représenter au château le *Tartuffe* comme attaque directe contre les jésuites, et ce sieur de Mareuil devait jouer le rôle de Tartuffe. Quoique cette rumeur n'eut aucun fondement, l'évéque y crut et se prépara à tout faire pour que la pièce ne se jouât pas. En un seul jour il lança deux mandements, l'un contre toutes les comédies et spécialement contre le *Tartuffe*, et l'autre contre Mareuil. Après tout, il n'y eut guère de feu pour tant de fumée. On n'avait jamais eu l'intention de jouer le *Tartuffe* au château. Mais l'évêque craignait toujours qu'on ne le fît. Un jour, rencontrant le gouverneur, il lui offrit cent pistoles pour empêcher la représentation de la pièce de Molière. Frontenac accepta le marché en riant. Saint-Vallier écrivit sur le champ un bon de cette somme, et Frontenac le prit de suite, content d'avoir fait délier la bourse de l'évêque. Champigny, l'intendant, qui se trouvait avec le gouverneur et l'évêque, crut que Frontenac rendrait le billet. Mais le gouverneur

ne le rendit pas : au contraire le lendemain il s'en fit verser le montant qu'il donna immédiatement aux hôpitaux.

On trouve encore, éparpillés, par-ci par-là, des anecdotes et des détails à glaner pour l'histoire complète des œuvres de Molière.

Ainsi, par exemple, je trouve dans les annales du théâtre à New-York, que l'on a joué, le jour de l'an 1831, « une farce nouvelle, *The Dumb Lady* », dans laquelle on a reconnu une vieille farce anglaise « *The Mock Doctor* » : l'une et l'autre de ces deux pièces sont des adaptions du *Médecin Malgré Lui*.

Dans le rapport fait au gouvernement, en 1876, sur les bibliothèques des Etats-Unis, on peut lire qu'il n'y avait, en fait d'auteurs dramatiques en 1796, dans la grande bibliothèque de l'université de Harvard, que MOLIÈRE, Colley Cibber (auteur du « *Nonjuror* »), deux autres dramaturges et deux éditions de Shakspeare.

J. BRANDER MATTHEWS.

New-York.





LES PLAGIAIRES DE MOLIÈRE

EN ANGLETERRE

(5e Article)

Monsieur de Pourceaugnac. — Ravenseroft, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, a emprunté quelques personnages de la comédie de Molière et s'en est servi dans trois de ses pièces. Le caractère principal de son *Mamamouchi or the Citizen turned gentleman)*, imitation du *Bougeois gentilhomme*, représentée en 1671, est Sir Simon Softhead (Simon Tête-molle) un Pourceaugnac anglais, tandis que Sbrigani devient Trickmore et Eraste Cleverwit. Il a imité surtout les 5e, 6e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, et 16e scènes du 1er acte et les 7e et 8e scènes du second. Dans *The Careless Lovers* (les Amoureux négligents), jouée en 1673, Ravenscroft copie presque littéralement les 7e et 8e scènes du second acte de la comédie de Molière, scènes qu'il répète dans une autre de ses pièces *The Canterbury Quests, or the bargain broken* (Les convives de Cantorbery ou le marché rompu) représentée en 1693.

Nous avons déjà fait mention des réminiscences de *Pourceaugnac* en parlant de la comédie *The Country Wit*,

de John Crowne, où l'auteur anglais a emprunté quelques scénes au Sicilien.

En 1704 cn représenta *M. de Pourceaugnac or Squire Trelooby* (M. de Pourceaugnac ou le gentilhomme campagnard plus que grossier), traduction de la comédie de Molière qu'on attribua aux littérateurs Vanbrugh, Congrève et Walsh, publiée avec un prologue du docteur Garth. Elle fut reprise en 1734 et jouée sous le nom du *Cornish Squire* (Le Gentilhomme Campagnard de Cornouailles.

En 1720 Charles Shadwell fit jouer à Dublin une farce en un acte *The Plotting Lovers, or the Dismal Squire* (Les amoureux qui complotent, ou le gentilhomme campagnard triste) qui n'est que *M. de Pourceaugnac* condensé.

Miller, dont nous avons déjà parlé, fit jouer en 1734 une comédie en cinq actes *The Mother-in-Law, or the doctor the Disease* (La belle-mère ou le médecin la maladie), qui n'est qu'un composé de *M. de Pourceaugnac* et surtout du *Malade imaginaire*. M. de Pourceaugnac devient dans la pièce anglaise Looby Headpiece (Caboche grossière). Il est le neveu d'un des médecins, Mummy (Momie) et devient quelquefois Thomas Diafoirus, tandis que l'amant Beaumont est un mélange de Sbrigani et de Cléante du *Malade imaginaire*.

L'acteur Thomas Sheridan donna en 1746 une farce en un acte *Captain O' Blunder, or the brave Irihman* (Le Capitaine Bévue ou l'Irlandais courageux) entièrement emprunté à *M. de Pourceaugnac*. Le capitaine épouse l'héroïne, Lucie, tandis que dans la pièce de Molière son prototype, M. de Pourceaugnac, ne se marie pas. Les scènes avec

Nérine et Lucette sont aussi omises dans la farce anglaise.

En 1792 une certaine Madame Parsons fit représenter une comédie en deux actes, *The Intrigues of a Morning* (Les Intrigues d'une matinée), qui n'est qu'une version abrégée et affadie de *M. de Pourceaugnac*. Deux traductions littérales de la pièce de Molière avaient déjà paru; l'une, faite par Ozell en 1714, et l'autre, sous le titre de *Squire Lutberdy* (Le gentilhomme campagnard gauche) en 1732. Cette dernière traduction se trouve dans les «Select Comedies of M. de Molière» et est dédiée à lady Mary Wortley Montagne.

Les Amants Magnifiques. — Nul plagiaire anglais n'a emprunté quelque chose à cette comédie-ballet.

Le Bourgeois gentilhomme. — Comme nous l'avons déjà dit, le plagiaire Edward Ravenscroft dans sa pièce le *Mamouchi,* jouée en 1671, a pillé principalement *M. de Pourceaugnac et le Bourgeois gentilhomme,* mais c'est la demoiselle Lucy qui prend le rôle du Maître de Philosophie de la dernière comédie. Ravenscroft s'est aussi servi de quelques scènes du *Bourgeois Gentilhomme* dans son *Scaramouch a philosopher*, etc. représentée en 1677 (Voyez mes remarques sur *M. de Pourceaugnac.*)

Farquhar a aussi imité la pièce de Molière dans *Love and a Bottle* (L'amour et une bouteille (de vin)) représentée en 1699, surtout dans les scènes entre le jeune hobereau Mockmode et le maître de danse et le maître d'armes.

Ozell publia sa traduction littérale en 1714 et une autre

parut dans les Select Comédies of M. de Molière, publiée en 1732, avec une ridicule et des plus flatteuses dédicace au duc de Cumberland, qui n'avait alors que onze ans, et qui plus tard fut vaincu à Fontenoy et vainqueur à Culloden.

Dans *The Commissary* (Le fournisseur de l'armée), comédie de Foote, jouée en 1765, l'idée-mère ainsi que plusieurs scènes sont empruntées à Molière. Le héros de la pièce, Zachary Fungus (Zacharie Champignon) est un homme vulgaire qui a fait sa fortune dans les munitions de l'armée anglaise en Allemagne, et qui veut à tout prix devenir un homme comme il faut, et prend des leçons de plusieurs professeurs, tout comme M. Jourdain-Isaac, le frère du fournisseur est une imitation libre de Mme Jourdain.

En 1874 on publia une comédie *He would be a Lord* (Il désirerait devenir grand seigneur), qui n'est qu'une adaptation du *Bourgeois gentilhomme*, à l'usage des écoles catholiques de garçons. Il n'y a pas de rôles de femmes; madame Jourdain devient George le frère de M. Jourdain, Nicole est changée en Nicolas et Cléonte devient le capitaine Dubar. On a omis plusieurs scènes, entr'autres celle du Mamamouchi, M. Jourdain découvre aussi que sa fille n'a pas épousé le fils du Grand Turc, mais le capitaine Dubar. Il ne veut pas donner son consentement à ce mariage, qui est déjà un fait accompli. Le notaire lui dit que s'il ne veut pas y consentir il sera envoyé à Cayenne pour dix ans et degradé pour toujours. A la fin des fins le malheureux Jourdain s'habille comme un pair de France, ce qui est un crime de haute trahison. Il est condamné à

être fusillé, s'imagine qu'il est blessé mortellement et accepte Dubar pour gendre.

Psyché. — En 1636 un auteur dramatique anglais, Thomas Heywood, publia *Love's Mistress, or the Queen's Masque* (la maîtresse de l'Amour ou le Masque de la reine), comédie de cour, et basée, comme la pièce de Molière, sur *l'Ane d'Or* d'Apulée. Il serait intéressant pour les moliéristes de comparer le *Masque* de Heywood avec la tragédie-ballet de Molière.

Th-Shadwell, dont nous avons déjà parlé souvent, fit jouer en 1673 une *Psyché,* imitée principalement de la tragédie de Molière, et qui eut beaucoup de succès. C'est la première pièce de Shadwell écrite en vers.

Ozell en a publié une traduction littérale en 1714.

— *Les Fourberies de Scapin.* — Nous avons déjà dit qu'Edward Ravenscroft fit jouer en 1677 son *Scaramouch a philosopher, etc.* qui est emprunté à trois pièces de Molière. (Voyez mes remarques sur le *Mariage forcé* et le *Bourgeois-gentilhomme.*) Il a imité des *Fourberies de Scapin* la 6e scène du 1er acte, et les 5e, 6e, 8e, 9e, 10e et 11e scènes du second acte. Argante se nomme dans la pièce anglaise Pancrace, Scapin Plautino et quelquefois Arlequin, Octave Cynthio et Léandre Octavio. Th. Otway fit représenter en 1677 une traduction presque littérale des *Fourberies de Scapin, The Cheats of Scapin.* Il a changé les noms des personnages et abrégé, mais pas amélioré quelques discours, Ozell publia en 1714 sa traduction littérale de la pièce de Molière.

— *La Comtesse d'Escarbagnas.* — Nous avons déjà dit, en parlant des *Précieuses ridicules*, que Mr Miller, dans sa

comédie *The Man of Faste*, jouée en 1735, a emprunté à la *Comtesse d'Escarbagnas* la 3[e] et la 6[e] scène.

— *Les Femmes Savantes.* — Th. Wright a imité en partie cette comédie dans *The Female Virtuosoes*, représentée en 1693 et reprise au mois de janvier 1721. Les noms des personnages y sont anglicisés, et l'auteur y a ajouté un caractère nouveau, Witless (Sans Esprit).

Un mois après la reprise des *Female Virtuosoes* on joua au théâtre de Drury Lane *The Refusal, or the Ladies Philosophy* (le Refus, ou la philosophie des Dames), comédie écrite par Cibber et dont presque tous les personnages, sont empruntés à Molière. Mais le prototype de Chrysale Sir Gilbert Wrangle, est un directeur de la Compagnie des Indes, et une partie de l'intrigue roule sur la spéculation sur les actions de cette Compagnie.

M[r] Miller a aussi inséré dans sa comédie *The man of Faste*, déjà citée plusieurs fois, Chrysale et Philaminte sous les noms de Sir Henphrey et lady Humpeck, et a imité librement Ariste et Clitandre.

Ozell fit paraître sa traduction en 1714.

— *Le Malade imaginaire.* — Nous avons déjà dit, à propos de l'*Amour médecin*, que le héros de la comédie *Sir Patient Fancy*, de mad[e] Aphra Behn, jouée en 1678, et qui donne son nom à la pièce anglaise, est surtout imité d'Argan. Cette dame a aussi pris une grande partie du 3[e] acte du *Malade imaginaire*, mais elle l'a rempli d'indécences et d'obscénités. La pièce, *The Mother in Law* (Voyez mes remarques *sur Monsieur de Pourceaugnac*) de M. Miller, a aussi de fortes obligations à la comédie de Molière. L'auteur

anglais a imité surtout les 1ère, 2e, 5e, 6e scènes, du 1er acte, les 4e, 6e, et 7e scènes du second acte et les 8e jusqu' à 14e scène et les 17e jusqu'à 22e scène du 3e acte, et a anglicisé les noms des personnages. Isaac Bickerstaffe a emprunté principalement au *Malade imaginaire* sa pièce *Dr. Last in his Chariot,* dont nous avons déjà parlé à propos de l'*Amour médecin ;* mais Toinette, dans l'imitation anglaise, devient un valet, nommé Wag (Bel-esprit), et tous les autres personnages y ont des noms anglais. Par exemple Argan s'appelle Ailwou'd (malade volontaire), Béralde Friendly (Amical), Cléante Hargrave, etc., etc.

Il y a eu deux traductions littérales de la pièce de Molière ; l'une, d'Ozell, qui parut en 1714, et l'autre, dans les « Select Comedies of M. de Molière. » dédiée au duc d'Argyle, imprimée en 1732.

Un auteur anglais vivant, M. Charles Reade, fit représenter et publia en 1857 une nouvelle traduction de la pièce de Molière.

— *George Dandin, ou le Mari Confondu.* — L'acteur anglais Betterton donna en 1670 une comédie en cinq actes, *The Amorous Widow, or the Wanton Wife* (La Veuve amoureuse ou la femme dévergondée) qui n'est qu'une imitation de la pièce de Molière. L'auteur y a ajouté une intrigue entre une veuve amoureuse et un fauconnier déguisé en vicomte — une réminiscence de Mascarille et de Jodelet.

Ozell publia une traduction littérale de *George Dandin* en 1714, et une autre parut en 1732 dans « les Comédies choisies de Molière », avec une dédicace de la pièce traduite à Lady Cinq étoiles, qui est certainement un rare

spécimen d'outrecuidance et d'impudence littéraire. Le traducteur y dit qu'il dédie cette comédie à cette dame parce qu'il y a bien plus d'intrigues et de combinaisons dans son histoire que celles que l'imagination fertile de Molière a pu inventer. Et il continue de la manière suivante : « Vous gouvernez votre mari si adroitement que d'autres femmes mariées vous regardent avec envie et avec dépit. Votre exemple prouve clairement qu'une femme peut mépriser cordialement son mari et en même temps lui faire croire qu'elle l'aime, et que le mariage, au lieu de rebuter les galants, sert à les attirer davantage. »

On représenta en 1744 à Drury Lane une farce : *George Dandin*, mais elle n'a jamais été imprimée.

A propos du *Sicilien* nous avons déjà parlé de l'opéra comique de Dibdin : *The Metamorphoses*, joué en 1776. L'auteur y a imité la seconde scène du premier acte et la septième sène du second acte de *George Dandin*.

En 1781 on donna au théâtre de Covent Garden une farce en deux actes : *Barnaby Brittle, or a Wife at her Wit's end* (Barnabé Fragile, ou une femme au bout de son rouleau) qui n'est qu'une condensation de la comédie de Betterton, avec quelques scènes d'une comédie de Mme Centlivre *The Artifice*.

En 1818 Dimond fit jouer un opéra comique : *December and May* (Décembre et Mai), dont l'intrigue est surtout basée sur la pièce de Molière.

— *L'Avare*.— Th. Shadwell, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois fit jouer en 1671 une imitation de Molière, intitulée *The Miser* (l'Avare). Il y a ajouté huit nouveaux per-

sonnages, et est assez impudent pour dire dans sa préface :

« Je crois pouvoir dire sans vanité que Molière n'a rien perdu entre mes mains. Jamais pièce française n'a été maniée par un de nos poètes, quelque méchant qu'il fût, qu'elle n'ait été rendue meilleure Ce n'est ni faute d'invention, ni faute d'esprit, que nous empruntons des Français ; mais c'est par paresse : que je me suis servi de l'*Avare* de Molière. » Mr Shadwell continue sa politesse dans le prologue de sa pièce et dit : « Que l'on trouve aussi rarement de l'esprit dans une comédie française que des mines d'argent en Angleterre. Voltaire dit très bien, en parlant de Shadwell : « On peut juger qu'un homme qui n'a pas assez d'esprit pour mieux cacher sa vanité, n'en a pas assez pour faire mieux que Molière. » Le traducteur anglais fait d'Harpajon Golding ham, de Cléante Théodore, de Marianne Théodora et de Valère Bellamour, un nom qui ne paraît guère très anglais quoiqu'il l'écrive avec *ll*.Ozell en 1714 et Mll.Miller et Buker en 1732 ont fait paraître des traductions littérales de la pièce de Molière.

Le grand romancier Fielding fit représenter en 1733 une nouvelle pièce: *The Miser* (l'Avare), qu'il avoue avoir emprunté à Molière et à Plaute, et qui eut un très grand succès. Fielding dit dans le prologue que « Molière connaît les secrets les plus intimes de la nature, et que sa plume virile dépeint des scènes fortes et tous les caractères en développant l'action et non pas en faisant des railleries vulgaires, et que lui, Fielding n'a rien à craindre du public s'il a réussi seulement à ne pas déguiser Molière. »

Voltaire dit de la pièce de Fielding : « qu'il a ajouté réellement à *l'Avare* de Molière quelques beautés de dialogue

particulières à sa nation ». En d'autres mots la pièce de Fielding est une copie faite par un homme de grand talent d'après le tableau d'un grand maître. Dans *l'Iconographie Molièresque* on parle d'une traduction anglaise de *l'Avare* publiée à Paris en 1751 et faite probablement par un professeur de langue française, établi en Angleterre, Laus de Boissy, mais elle n'a jamais été jouée. Un certain M. Edouard Tighe fit de l'*Avare* une farce en un acte et l'on représenta au théâtre de Covent Garden en 1792 une imitation en trois actes de la pièce de Molière, faite par le souffleur de ce théâtre, Mr Jacques Wilde.

HENRI VAN LAUN.



DOCUMENTS INÉDITS

Mon cher Confrère,

Je vous envoie la transcription d'un arrêt du Conseil d'État du 3 juin 1673. relatif à la veuve de Molière. Cet arrêt l'autorisait à poursuivre en justice le payement d'une somme de deux mille livres empruntée le 26 novembre 1671 à sa sœur Madeleine Béjard par Martin Tabouret, sieur de Turny, secrétaire du Roi, et par Madeleine Canto, sa femme. Armande Béjard, légataire universelle de sa sœur, se trouva substituée aux droits de cette dernière et, le 7 janvier 1673, de concert avec Molière, elle réclama les deux mille livres à Tabouret. Ce personnage refusa de payer et, le 9 du même mois, il signifia à Molière et à sa femme un exploit par lequel mettant en avant deux arrêts de surséance du Conseil d'État à lui accordés le 12 février 1665 et le 21 juillet 1671, il prétendait être à l'abri de toutes réclamations et avoir le droit de payer quand il lui plairait.

Madame Molière, devenue veuve sur ces entrefaites, poursuivit seule le recouvrement de sa créance, et son avocat, Poisson, prouva facilement au Conseil d'État que Tabouret ne pouvait se prévaloir des deux arrêts de surséance à lui accordés le 12 février 1665 et le 21 juillet 1671 pour esquiver le payement d'une obligation postérieure.

Le Conseil se rendit à l'évidence et autorisa Madame Molière à poursuivre Tabouret et à lui faire rendre gorge judiciairement, en dépit des surséances obtenues par lui pour objets antérieurs.

Il est probable que Tabouret, qui ne paraît pas avoir été un

modèle de délicatesse, s'exécuta de bon gré ou de force, et que les 2000 l. de Madeleine Béjard furent restituées à Armande.

L'avocat Poisson qui lui prêta son concours en cette circonstance, s'était déjà, quelques années auparavant, occupé des affaires de Molière et de sa femme (1).

Je dois l'indication de cet arrêt à M. Pierre Bonnassieux, archiviste aux archives nationales.

Bien à vous mon cher confrère.

EM. CAMPARDON.

1673 — 3 Juin.

Arrêt du Conseil d'État autorisant la veuve de Molière à poursuivre devant les tribunaux la restitution d'une somme de 2 000 *livres que lui devait un sieur Martin Tabouret.*

Sur la requête présentée au Roy en son Conseil par damoiselle Armande-Grézinde Béjard, veuve de deffunt Jean-Baptiste Pocquelin Molière, légatrice universelle de deffunte damoiselle Magdelaine Béjard, sa sœur et maître Charles Cardé, conseillier de sa Majesté, trésorier du sceau de la Chancellerie de Paris, contenant que Martin Tabouret, escuyer, sieur de Turny, conseiller et secretaire de sa

(1) Voy. *Documents inédits sur Jean-Baptiste Pocquelin-Molière* p. 49 et suiv. et *Nouvelles pièces sur Molière* p. 113 et suiv. — Ce Poisson, dont le prénom était François, était peut-être un parent du comédien Raymond Poisson.

Majesté et dame Magdelaine Canto, sa femme, s'estans trouvéz nécessitéz d'une somme de 2 000 livres pour subvenir à leurs affaires, ils eurent recours à ladite feue Béjard qui la leur presta, pour raison de quoy les dits sieurs Tabouret et sa femme luy en passerent obligation solidaire pardevant notaires au Chastelet le 26 novembre 1671, en vertu de laquelle les supplians leur ayant fait faire commandement de payer ladite somme le 7 janvier dernier et à leur refus protesté de se pourvoir tant par saisie sur leurs biens que autrement ainsy qu'ils adviseroient bon estre, le dit sieur Tabouret se seroit avisé, par une mauvaise foy sans exemple, de faire signifier à la suppliante, le 9 dudit mois de Janvier, un prétendu arrest du Conseil d'Estat du 12 février 1665 confirmé par autre du 21 juillet 1671, par lequel sa Majesté luy auroit prorogé et au nommé Matière, son commis et coobligé, pour six mois la surcéance à toutes poursuites et procédures à luy accordée par autres arrests du Conseil du 14 juin 1662, 3 avril et 27 octobre 1663 avec deffences à tous officiers et huissiers d'attenter cy après à leurs personnes, aux peines y contenues jusqu'à ce qu'autrement par sa Majesté, parties ouyes en son Conseil, en eust esté ordonné et ordonne que les susdits arrests, pour raison de la main-levée y mentionnée, seroient éxécutéz avec celuy dudit jour 12 février 1665, nonobstant oppositions et empeschemens quels conques. En conséquence de cet arrest, ledit sieur Tabouret pretend arrester les poursuittes encommencées par lesdits supplians et par ce moyen éluder le payement desdites 2 000 livres, sous pretexte qu'il est dit par ledit arrest que le délay de six mois n'aura lieu que du jour de la signiffication d'icelluy, ce qui ne peut avoir

lieu à l'esgard de la suppliante parce qu'en premier lieu les motifs des surcéances, main-levée et prorogations d'icelles n'ont esté qu'à cause que sa Majesté estoit redevable envers ledit sieur Tabouret de quelques sommes qu'il fait monter à un million, pour le remboursement desquelles il n'y avoit peut estre pas de fond lors desdits arrests et que ledit Tabouret pouvoit avoir emprunté mesme somme, ou partie, de divers particuliers, pour raison de quoy, sa Majesté, en attendant ledit remboursement luy avoit peu accorder de grâce lesdites surcéances, mais à l'esgard des suplians il n'en est pas de mesme et l'espèce est bien différente, leur debte ou bien les deniers prestés par ladite feue Béjard audit Tabouret et sa femme n'ont point esté par eux empruntéz pour employer auxdites avances et ne peuvent estre compris audit remboursement qu'il espère ou qu'il a peu recevoir depuis de sa Majesté, au contraire, ils ont tourné à leur profit particulier mesme depuis lesdits deux arrests du Conseil, le dernier estant du mois de juillet 1671 et ladite obligation du mois de novembre ensuivant, temps auquel ledit Tabouret n'avoit rien à demesler avec sa Majesté et par conséquent Vray de dire que lesdits arrests ne peuvent de rien servir à l'esgard des suplians et ne peuvent concerner que ceux qui se trouvent envelopés dans les prestz et avances prétendus par ledit Tabouret et de plus lesdits arrests n'ont peu surseoir et avoir un effet rétroactif au sujet des debtes futures et ne peuvent avoir leur exécution qu'à l'esgard de celles qui estoient contractées avant ceux, en second lieu, ladite surcéance n'est prorogée que pour six mois audit Tabouret et Matière, son commis, purement et simplement et non pas à leurs coobligéz et

ainsy quand elle auroit lieu à leur esgard, ce que non, les suplians seroient toujours en liberté de poursuivre la femme dudit Tabouret qui s'est obligée solidairement avec luy et de discuter ses biens par touttes sortes de voyes, et de plus ledit délay est expiré il y a longtemps, l'arrest estant de 1665 et celuy qui le confirme ou qui en ordonne l'exécution de 1671, qui par conséquent ny l'un ny l'autre ne peuvent de rien servir.

A ces causes, requeroient lesdits suplians qu'il plust à sa Majesté leur permettre, en tant que besoin seroit, de continuer leurs poursuittes contre lesdits Tabouret et sa femme pour le payement de ladite somme de 2 000 livres, interests et despens, ainsy qu'ils adviseront bon estre, nonobstant et sans avoir esgard à ladite surcéance portée par ledit arrest dudit jour 12 février 1665, ny à celuy qui en ordonne l'exécution du 11 juillet 1671, qui sera levée et ostée à l'esgard des suplians seulement, et pour l'indue vexation, condemner lesdits Tabouret et sa femme solidairement en tous les despens du present arrest.

Veu ladite requête signée Poisson, advocat au Conseil, l'obligation passée au proffit de ladite feue Béjard le 26 novembre 1671, les arrests du Conseil cy dessus datés et autres pièces attachées à la dite requête, ouy le rapport du sieur....... Commissaire à ce député et tout considéré :

Le Roy, en son Conseil, aïant esgard à ladicte requeste a permis et permet aux suplians de continuer leurs poursuittes contre lesdicts Tabouret et sa femme pour le payement de ladicte somme de deux mil livre, interests et despens ainsy qu'ils adviseront bon estre, nonobstant et sans avoir

esgard à la surcéance portée par lesdicts arrests du 12 février 1665 et 11 juillet 1671.

Signé : d'Aligre ; de Barberie ; Colbert ; Pussort ;

Hotman ; Villeroy.

A Paris, le troisième juin 1673.

(Archives Nationales : E. 464.)

UNE CONSULTATION MÉDICALE AU XVIIe SIÈCLE

« Il n'y a si pauvre autheur qui ne puisse » quelquefois servir au moins pour le témoignage » de son temps. » (Fauchet : *Recueil de l'origine de la langue et poesie françoise....* Paris, 1581, in-4. page 209.)

La quatriesme partie du *Recueil des Poesies choisies de Messieurs Maleville, Maynard, de l'Estoille, etc.*, publié chez Charles de Sercy en 1658, sept ans avant la première représentation de l'*Amour médecin*, nous a conservé, sous

la forme d'une ode, le tableau le plus vivant et le plus complet d'une consultation médicale au XVII[e] siècle. On sait combien les Recueils de vers étaient alors à la mode ; il n'est donc pas impossible que Molière ait connu cette ode et peut-être lui a-t-elle donné l'idée de mettre ainsi les médecins en scène, « alterquant » selon l'expression de Guy-Patin.

Mais est-il besoin d'admettre cette supposition ? ne suffisait-il pas à Molière de voir, ainsi que le lui fait dire l'auteur d'*Elomire hypocondre :*

« ………………….jouer
» Son *Amour médecin* par ses Médecins mesmes. »

Voici quelques stances de cette ode qui compte cent-cinquante vers.

L'auteur, après avoir montré des médecins sur leur mule, continue :

Ce mesme interest qui les porte,
Fait que trois dans un seul instant
Se rencontrent devant la porte
Du malheureux febricitant :
Chacun se faisant bonne mine
En la langue Greque ou Latine,
Montre lors sa civilité ;
Et ne reglent leur préseance
Que suivant que la Faculté
Regla le temps de leur science.
D'une contenance severe,
Et d'une magistrale voix,
Chacun d'eux demande une chaire,
En toussant trois ou quatre fois ;
Puis cette trouppe Galenique

Vient d'une façon methodique
Au malade taster le poux ;
Et par une sotte harangue,
On voit qu'en suite ces vieux foux
L'obligent à tirer la langue.
Afin de montrer leur étude
Avec beaucoup d'obscuritez,
Ils recherchent son habitude,
Parlant des quatre qualitez ;
Puis ils observent comme Herache,
Demande(nt) si son ventre est lâche,
Et s'il fait bien sa fonction ;
Et suivant leur vieille doctrine,
Ils vont de son émotion
Chercher la cause en son urine.
Ayant proche de la fenestre
Contemplé longtemps l'urinal,
Chacun pense seul de connoistre
Quelle est la source de son mal ;
L'un dit qu'elle est atrabilaire,
L'autre maintien que la colère
Domine en son tempérament ;
Et le dernier sur sa pratique
Appuyant son raisonnement,
Jure qu'il n'est que flegmatique.
Cependant que le pauvre infirme
Languit auprès de ces Docteurs,
Chacun son sentiment confirme
Par les passages des Autheurs ;
Chacun d'eux sur le champ se flate
D'avoir Avicenne, Hippocrate,
Ou Galien pour son support ;
Et contestans de cette sorte,
Afin de les mettre d'accord,
Soudain le bassin on apporte.
A l'aspect de cette matière
Qui doit terminer leur débat,

En tournant la teste en arrière,
Ils renouvellent leur combat ;
L'un soustient qu'elle est fort *loüable*,
L'autre qu'un mal presqu'incurable
Par sa couleur se juge bien,
Voyant tant de bile recuite :
Et le troisième n'y voit rien,
Qu'un grand amas de pituite.

Chacun d'eux propose alors les remèdes qu'il croit être propres à guérir le malade : L'un est pour l'antimoine & les vomitifs ; l'autre pour la saignée & les clystères ; enfin, le troisième croit & affirme que les purgations seules seront efficaces.

Ainsi chacun se persuade
Pour mieux conserver son crédit,
Qu'on ne peut sauver le malade
Que par le moyen qu'il a dit :
Mais parmy tant de controverses,
Et tant d'ordonnances diverses,
Le languissant finit ses jours.
Il tombe enfin de défaillance,
Et pour avoir trop de secours,
Il meurt à faute d'assistance.

Tel serait certainement le triste sort réservé à Lucinde, si son mal était autre que son amour pour Clitandre.

JULES COUET.

BIBLIOGRAPHIE

MOLIÉRESQUE

— Notre cher poète François Coppée nous a fait l'honneur de consacrer au tome II du *Moliériste* un bon tiers de sa revue dramatique du 4 juillet dernier :

« C'est avec une surprise attristée, dit le critique théâtral de la *Patrie*, qu'on peut constater, en feuilletant la collection du *Moliériste*, combien sont rares et difficiles à recueillir les documents sur la vie du grand Comique. Point d'autographes, ou presque point, et, dans tous les cas, aucun qui ait la moindre importance littéraire. Une demi-douzaine de signatures sur des actes notariés, sur des registres de paroisses, la fameuse quittance de Montpellier, dont l'authenticité est discutable, et voilà tout. On n'a pas même un vers de Molière de la main de Molière. C'est à peine croyable, quand nous songeons qu'il est mort en pleine production, en plein génie, en pleine gloire, quand nous savons qu'au moment où il tomba sur les planches, foudroyé par son mal, il travaillait à une grande comédie en vers intitulées. *L'Homme de Cour* ou *L'Ambitieux*, et qu'il en avait écrit déjà une grande partie. Comment un pareil manuscrit, qui devait être celui d'un chef-d'œuvre, — pensez-y donc ! *l'Homme de Cour*, peint d'après nature par Molière, dans le Versailles de Louis XIV ! — comment un pareil manuscrit a-t-il pu disparaître ? Il ne s'agit pas ici

d'un chiffon de papier, d'une lettre qu'on perd ou qu'on déchire, mais d'un ouvrage considérable, presqu'achevé peut-être, dont Molière avait dû parler à ses camarades de théâtre, à ses amis. Disparu, égaré, détruit ? Comment ? Un accident est peu vraisemblable ; nous croirions plutôt à la malveillance. Le sublime rieur avait des ennemis parmi les gens de cour, des ennemis qui se souvenaient du terrible effet de *Tartuffe*, et les papiers de Molière étaient entre les mains de son héritière, de cette femme qui n'avait su ni le comprendre, ni l'aimer, et qui garda si mal son souvenir. N'est-on pas autorisé à faire ici bien des hypothèses, à rêver de quelque honteux marché, de chefs-d'œuvre livrés aux flammes ? De tous les mystères qui enveloppent la mémoire de Molière, le plus ténébreux n'est-il pas là ? »

« Les érudits et patients collaborateurs du *Moliériste* parviendront peut-être à le pénétrer un jour, et l'on ne saurait trop encourager leurs utiles investigations. Il est particulièrement intéressant de les suivre, dans leurs derniers travaux, sur la piste de Molière voyageant avec sa troupe à travers la France, au temps de sa jeunesse, et de retrouver avec eux les gîtes d'étapes de son roman comique. C'est un acte de décès, de baptême ou de mariage, portant le nom de quelque comédien de campagne ; c'est un feuillet quelconque, oublié depuis plus de deux siècles sous la poussière des archives, qui, la plupart du temps met le chercheur sur la trace du grand homme vagabond et fait apparaître devant nous, accoudée sur quelque table d'auberge d'une ville du midi de la France, devant une page à moitié écrite de l'*Etourdi*, cette belle et puissante tête où vivait et s'agitais déjà tout un monde. »

— Lire, dans la *Jeune France* (1) du 1er juin dernier une curieuse étude sur *Jean Magnon*, l'ami de Molière.

— Notre collaborateur Eug. Noël vient de publier, à Rouen, en une petite brochure de 31 pages, la conférence qu'il a faite au Cercle Rouennais de la Ligue de l'Enseignement, sous ce titre : *La Dernière Comédie de Molière*.

Le Molière Hachette. — Le tome VI (Collection des *Grands Ecrivains de la France*) qui vient de paraître, contient : le *Médecin malgré lui*, *Mélicerte*, la *Pastorale Comique*, le *Sicilien*, *Amphitryon* et *George Daudin*. — Chacune de ces pièces est précédée d'une savante et très complète notice et du « Sommaire » de Voltaire. L'éloge des notes n'est plus à faire. Les appendices sont extrêmement curieux : c'est d'abord la musique de la Chanson de Sganarelle : *Qu'ils sont doux, bouteille mamie !* en triple texte d'après la *Clef des Chansonniers*, le *Recueil d'Airs* de la Comédie française et le manuscrit de la Sorbonne ; puis le livret du *Ballet des Muses* ; une très curieuse note sur une rarissime édition du *Sicilien* de 1668 ; enfin le livret du *Grand Divertissement Royal de Versailles* et la *Relation de la Fête de Versailles* par Felibien.

Que MM. Regnier père et fils, P. Mesnard et Desfeuilles nous permettent, de leur adresser tous nos vœux pour la fin de cette belle et grande entreprise, et d'y joindre un souvenir reconnaissant à la mémoire du regretté M. Despois.

De Villiers et son Festin de Pierre. — Pendant qu'on réim-

(1) Revue mensuelle, 19. R. Bonaparte, 4e année. Directeur-rédacteur en chef : Albert Allenet. Prix de l'Abonnement : 8fr. par an.

prime en France, les raretés bibliographiques à très petit nombre et à prix élevé pour une élite d'amateurs, n'est-il pas curieux de voir les allemands publier à très bon marché, en éditions classiques, nos textes français les plus ignorés?

C'est ainsi que la *Nouvelle collection des réimpressions françaises* (Heilbronn, G. Henninger) vient de débuter par la publication du *Festin de Pierre* ou le *Fils Criminel* « tragicomœdie traduite de l'Italien en François par le sieur de Villiers », conforme à l'édition d'Amsterdam (1660).

Cette pièce, d'un des comédiens-poètes de l'hôtel de Bourgogne, comprend 1801 vers; elle est précédée d'une lettre « à M. de Corneille, à ses heures perdues » et d'une épître *au Lecteur* assez plaisante.

M. le Dr Wilhelm Knorich l'a accompagnée d'une notice très étudiée et très exacte sur l'auteur, sa pièce et ses autres œuvres.

Le Festin de Pierre de De Villiers, qui est presque introuvable en France, se vend à Heilbronn 1 fr. 75! Tous les Moliéristes voudront joindre au premier *Festin de Pierre* français, celui de Dorimond, ce nouveau document, si précieux pour l'histoire du *Don Juan* de Molière.

Le 2e numéro de cette collection est sous presse : c'est le fameux *Traité de la Comédie et des Spectacles* par le prince de Conti, d'après l'édition originale de 1667.

DU MONCEAU.

NÉCROLOGIE

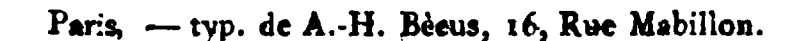
Nous venons de perdre un collaborateur dévoué et un excellent ami en la personne de M. Jules-Pierre-Romain BOULENGER, membre de la Société de l'Histoire de Paris, décédé à Versailles le 20 Août 1881.

Son esprit curieux et chercheur s'était attaché de préférence à l'archéologie parisienne, et c'est dans une histoire, demeurée inédite, du quartier St. Honoré que Romain Boulenger avait puisé les matériaux de ses articles sur la *Maison Natale de Molière,* dont nos lecteurs se souviennent encore.

Collectionneur et bibliophile, Boulenger collaborait au *Bulletin du Bouquiniste,* et avait publié, l'an dernier, sous le pseudonyme de Romain-Mornai, une curieuse brochure intitulée : *Bibliothèques et Musées de Paris, idées et réformes.*

Il n'était âgé que de 37 ans !

G. M.



Paris, — typ. de A.-H. Bécus, 16, Rue Mabillon.

TROISIÈME ANNÉE

NUMÉRO 29, 1er AOUT 1881.

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

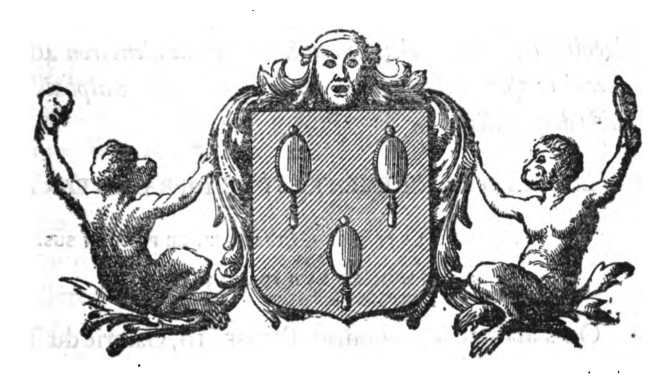
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM:

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT, A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, CH. MONSELET, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F. P. RÉGNIER, DE LA ROUNAT, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. T OINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1881

SOMMAIRE DU NUMÉRO XXXII

TROISIÈME ANNÉE



LE MOLIÉRISTE *paraît le* 1er *de chaque mois en in-8° carré, imprimé à la presse à bras sur papier vergé des Vosges en caractères elzéviriens, et forme chaque année un volume d'environ* 400 *pages avec titre spécial imprimé en rouge et noir, index alphabétique et table des matières.*

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie TRESSE, 10, Galerie du Théâtre français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. MONVAL, 2, place de Vintimille, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.



LE TARTUFFE AU RAINCY

RÉPONSE A Mgr LE DUC D'AUMALE

Le document inédit, publié en tête de notre dernière livraison, a été très remarqué, et la lettre dont M. le duc d'Aumale l'accompagnait ne devait pas tarder à appeler la discussion.

Notre collaborateur M. P. Regnier, l'ex-sociétaire de la Comédie-Française, y a répondu dans le *Temps* du samedi 8 octobre (1). Nous reproduisons en entier son excellent article, commentaire indispensable de la lettre du duc d'Enghien :

« La question posée si judicieusement par la lettre de M. le duc d'Aumale mérite, en effet, d'être examinée : elle ne se réduit pas, nous le croyons, à un simple désaccord de dates, et sa discussion peut soulever un coin du voile qui couvre encore l'histoire incomplètement connue des

(1) VARIÉTÉS. Découverte d'un document nouveau : *Tartuffe.*

transformations subies par *Tartuffe* avant sa représentation définitive eu 1669.

» Rappelons et précisons de nouveau les faits :

» Les trois premiers actes de *Tartuffe* furent joués pour la première fois à Versailles au mois de mai 1664. Le roi assista à cette première représentation.

» Au mois de septembre suivant, ces trois premiers actes furent encore représentés au château de Villers-Cotterets, chez le duc d'Orléans. Le roi vit-il cette seconde représentation? On peut en douter. Il quitta en effet son frère et le château le 24, les fêtes continuèrent après son départ, et, si l'on consulte l'ordre des représentations indiqué par La Grange, on est fondé à croire que les trois premiers actes de *Tartuffe* ne furent joués que le 26.

» Ceci posé, est-il vraisemblable, comme se le demande M. le duc d'Aumale, que deux mois plus tard la pièce ait pu être achevée et que Molière ait pu la faire jouer en cinq actes au Raincy?

» C'était la première question à examiner, et, sur ce point, à notre avis, l'affirmative s'impose. En effet, si la pièce a été jouée en cinq actes, deux mois seulement après la seconde représentation, il s'en était écoulé six depuis sa première apparition en trois actes. Or, écrire dans ces conditions, c'est-à-dire en six mois, les deux derniers actes d'une pièce dont le plan est arrêté, dont les trois premiers actes, si bien faits en vue des deux derniers, sont achevés, était-ce là une tâche insurmontable pour un homme qui a composé et fait représenter, Dieu sait au milieu de quels tracas, trente pièces en moins de quatorze ans? D'ailleurs n'est-il pas à croire, alors que tant de faits semblent l'éta-

blir, que lorsque Molière fit connaître les trois premiers actes de *Tartuffe*, sa pièce était, non pas seulement terminée dans son esprit, mais écrite encore sur le papier, et que ce fut, comme on l'a dit, par prudence, pour tâter l'opinion et irriter surtout la curiosité, qu'il ne livra d'abord que les trois premiers actes de son chef-d'œuvre? Il n'est donc nullement invraisemblable que les deux derniers actes aient pu être joués six mois après la production en public des trois premiers. Molière, on le voit, aurait eu tout le temps de les écrire, s'ils n'avaient pas été depuis longtemps parachevés, comme nous le croyons.

» Mais, dira-t-on, ce ne sont que des conjectures auxquelles le Registre et les affirmations de La Grange donneraient, en effet, quelque créance si le duc d'Enghien, avec l'autorité d'un témoin oculaire, ne venait pas les détruire par sa lettre; n'est-il pas plus simple de croire que La Grange a tout simplement, sur son livre, commis une erreur?

» Est-ce possible? Examinons.

» Il mentionne deux représentations de *Tartuffe* données au Raincy; pour la première, — celle du 29 novembre 1664 — il dit : « La troupe est allée au Raincy..., par ordre de Monseigneur le Prince de Condé, pour y jouer *Tartuffe* en cinq actes. »

» Or, « pour y jouer » indique bien l'intention de jouer, mais non pas, nous objectera-t-on, la réalisation du fait N'aurait-il pas été possible qu'arrivée au Raincy, la troupe eût reçu l'ordre de s'en tenir à la représentation des trois premiers actes, c'est-à-dire de ceux que le Roi avait en quelque sorte autorisés en les entendant lui-même? Et ce qui

rendrait cette supposition admissible, ce sont les termes mêmes que La Grange emploie pour annoncer la seconde représentation, — celle du 8 novembre 1665 : — « La troupe est allée, dit-il, au château du Raincy. On y a joué *Tartuffe* et les *Médecins.* » Ici, on le voit, la phrase est tout à fait affirmative : *On y a joué;* plus d'équivoque possible.

» Nous le demandons, serait-il possible de s'autoriser sérieusement d'une différence si mince dans les termes pour taxer d'inexactitude un homme dont les renseignements sont d'ordinaire si précis, un homme qui tenait son journal jour par jour, un comédien qui vivait à côté de Molière, qui partageait les tracas et les soucis que lui causait *Tartuffe*, qui assistait à ses répétitions, qui enfin avait lui-même un rôle dans la pièce; pourrait-il parler, en novembre 1664, de la jouer en cinq actes, si elle n'avait pas été achevée, sue et répétée? Car admettons, sans y croire, qu'elle n'ait pas alors été représentée, il est impossible de contester qu'elle ne fût faite, à moins d'imaginer que La Grange ait rêvé qu'il avait appris le rôle de Valère, qui fait le dénoûment.

» Enfin, en admettant même qu'il ait eu cette étrange distraction de mentionner à tort sur son Registre un fait si important pour Molière, pour ses camarades et pour lui-même, ne s'étonnera-t-on pas de la persistance de cette distraction, quand on la voit encore se reproduire dans l'édition qu'il a faite des œuvres de Molière en 1682 ? Ne dit-il pas à propos de *Tartuffe :*

» Cette comédie, *parfaite, entière et achevée en cinq actes,* a été représentée la première et la seconde fois au château du Raincy, près Paris, les 29e novembre 1664 et 8e novem-

bre de l'année suivante 1665, et depuis encore au château de Chantilly, le 20e septembre 1668.

» On remarquera qu'en 1682, à part Molière, presque tous les acteurs qui avaient créé *Tartuffe*, et certainement une notable partie des spectateurs qui avaient assisté aux deux représentations du Raincy, étaient encore vivants, et que l'affirmation répétée et imprimée de La Grange n'a jamais trouvé un contradicteur; il nous semble donc impossible de l'accuser de distraction ou d'inexactitude, et, selon nous, c'est ailleurs qu'il faut chercher l'explication du fait signalé par la lettre du duc d'Enghien. Hâtons-nous de dire qu'une erreur commise par le duc lui-même nous paraît tout aussi inadmissible; qu'on se rappelle ce que Saint-Simon a dit du caractère et du genre d'esprit de ce prince, et l'on trouvera inconcevable qu'il eût pu oublier les deux derniers actes de la pièce qu'il avait vue en son entier; la curiosité, l'intérêt qu'il manifeste suffiraient d'ailleurs à faire écarter cette hypothèse.

» Comment donc concilier ces deux affirmations si contradictoires? D'une part, La Grange attestant par deux fois, sans contradicteur aucun, que *Tartuffe* a été joué en cinq actes, en 1664 d'abord, puis en 1665; et de l'autre, le duc d'Enghien, un assistant, — on en a la preuve — à la représentation complète de la pièce en 1664, qui vient demander en 1665, si Molière en a fait le quatrième acte.

» De toutes nos suppositions pour résoudre cette difficulté, la seule qui nous paraisse plausible se trouve dans la réponse à la question suivante : — Pourquoi le duc d'Enghien, qui semblerait par la teneur apparente de sa lettre ne connaître que les trois premiers actes de *Tartuffe*, et qui

doit naturellement avoir le désir d'en connaître la fin, ne s'enquiert-il que du quatrième acte, et ne témoigne-t-il aucune curiosité à l'égard du dernier, c'est-à-dire du dénoûment? Ne serait-ce point parce qu'ayant u la pièce en cinq actes, la pièce « entière et achevée », omme l'affirme La Grange, le prince a une raison particulière de s'intéresser au quatrième acte?

« Ce quatrième acte, en effet, offre une des situations les plus hardies qu'auteur ait jamais osé mettre au théâtre; il touche, on le sait, « à d'étranges matières; n'est-il pas possible qu'il ait paru dangereux, comme on dit de nos jours: n'est-il pas possible qu'un juge éclairé, qu'un protecteur ami de Molière, que le grand Condé l'ait jugé tel, et serait-il invraisemblable dès lors qu'il eût conseillé, soit des retouches, au point de vue purement littéraire, soit des remaniements que les circonstances rendaient nécessaires?

» Le prince était coutumier du fait. C'est à lui que l'on doit, si l'on en croit M. V. Cousin, si éclairé sur la matière, l'admirable passage :

Il est de faux dévots ainsi que de faux braves...

» Ce qui est certain, c'est qu'il n'épargnait pas à Molière des avis qu'autorisait son rare esprit; l'histoire nous l'avait dit, et nous nous demandons si la lettre du duc d'Enghien n'en fournit pas une nouvelle preuve.

» L'occasion d'ailleurs n'était-elle pas bonne pour le prince d'être utile à son protégé?

» *Tartuffe* était menacé. Louis XIV avait été circonvenu,

en premier lieu par la reine-mère, ensuite par l'archevêque de Paris, puis, en pleine église et en chaire, par un curé, enfin par une foule de gens qui, dès l'apparition des trois premiers actes, avaient demandé la suppression de la pièce; il était donc important d'éviter tout ce qui serait de nature à effaroucher le Roi, et d'arriver à lui rendre acceptable ce qui, dans la version primitive, aurait paru licence trop grande.

» Ce qui est certain, c'est que le *Tartuffe* que nous possédons n'a pas été coulé d'un seul jet; la *Lettre sur l'Imposteur* signale des passages qui ont disparu dans le texte définitif, notamment toute une scène entre Elmire, Cléante et Dorine à la fin du second acte; il est hors de doute qu'il a existé des variantes, que la pièce jouée en 1669 différait de celle qui avait été donnée d'abord à Versailles, ensuite au Raincy, et que Molière, à plusieurs reprises, a fait des corrections à son œuvre.

» Dans notre opinion, ce seraient ces corrections, conseillées peut-être par le grand Condé, et pour lesquelles Molière avait eu besoin de temps et surtout de réflexion, que le duc d'Enghien, au nom de son père, manifeste dans sa lettre l'intention de connaître; nous comprenons très bien qu'il ne s'enquière pas du cinquième acte; cet acte-là contient l'éloge du Roi, il marchera tout seul; mais pour le quatrième, c'est une autre affaire, c'est là que gît le lièvre; et quand le prince demande *si le quatrième acte est fait*, nous pensons qu'il faut entendre *refait*. — Ce qu'il veut connaître, c'est la nouvelle variante.

» Qu'on remarque d'ailleurs dans quels termes le duc d'Enghien, parlant au nom de son père, prescrit à M. de

Ricous de recommander le mystère à Molière sur cette représentation; ne sent-on pas qu'elle porte en soi quelque chose qui pourrait contrarier les volontés du maître, et qu'on veut qu'il n'en soit informé que lorsque l'on se sera assuré que la pièce ne contient plus rien qui le puisse choquer?

» Voilà pour nous, étant établie tout à la fois la certitude que La Grange n'a commis aucune erreur sur son Registre, et que le duc d'Enghien avait vu la pièce de Molière en son entier quand il demande s'il en a fait le quatrième acte, la seule façon plausible d'expliquer sa lettre.

» Elle nous fournit, si nous ne nous trompons pas, une nouvelle preuve de l'appui éclairé dont le grand Condé sut honorer Molière, et elle appartient désormais, grâce à celui qui nous l'a fait connaître, à l'histoire littéraire du Théâtre-Français. Nous la livrons au jugement de ceux que cette histoire attire; ils auront promptement raison du problème qne soulève la lettre de M. le duc d'Aumale, si toutefois l'interprétation que nous leur soumettons ne le résout pas.

» REGNIER,

» Ancien sociétaire de la Comédie-Française. »

Le *Figaro*, le *Soleil*, *Paris*, *Paris-Journal*, l'*Entr'acte*, etc., se sont occupés de la question soulevée par le document nouveau.

Voici comment s'exprime le *Paris-Journal* :

« M. le duc d'Aumale a des loisirs depuis que la République lui a fait l'honneur de se priver de ses services, et

l'on sait comme il en use. Il est toujours général en activité dans la petite armée des collectionneurs; il est même le maréchal des bibliophiles.

« Dans ses vastes et superbes archives de Chantilly, le prince a fait une trouvaille et l'a communiquée à l'instant à un recueil d'une nature particulière, voué au culte d'un d'un seul homme.

» Il est vrai que cet homme s'appelle MOLIÈRE.

» Le recueil dont il s'agit s'est paré de son nom et s'intitule le *Moliériste*.

» C'est dans ses colonnes qu'a paru la pièce trouvée par le maître de Chantilly. Elle démontre jusqu'à l'entière évidence la chose la plus inattendue : à savoir que Louis XIV ne connut jamais bien que les trois premiers actes de l'orageuse comédie, tandis qu'on le sollicitait d'interdire la représentation de l'ensemble.

» Il est donc désormais acquis, — et c'est le précieux résultat de de la polémique soulevée par la découverte de M. le duc d'Aumale, — que le registre de La Grange est exact : *Tartuffe* fut joué plusieurs fois en *cinq* actes, alors que le public, et peut-être les détracteurs de Molière, ne connaissaient l'existence que des trois premiers; et se flattaient encore d'empêcher l'exécution de la pièce. Ces tentatives furent un secret de cour assez bien gardé, quoique, presque certainement, le Roi en eût la confidence.

» Cette curieuse histoire d'un chef-d'œuvre est dorénavant fixée, grâce à l'empressement de M. le duc d'Aumale

à faire connaître la lettre du duc d'Enghien, et aux explications lumineuses fournies par M. Regnier.

» Le monde lettré leur doit à tous deux de la reconnaissance. »

Voilà, certes, de bonnes paroles, dignes du *Paris-Journal* et du galant homme qui le dirige.

Pour nous, nous acceptons de tout point le savant commentaire de M. Regnier. Nous ne pensons pas qu'on puisse autrement, et en meilleurs termes, concilier la lettre du duc d'Enghien avec le *Registre* de La Grange. Oui, c'est *refait* qu'il faut entendre quand le fils du grand Condé demande si le quatrième acte est *fait*. Oui, la pièce était terminée quand Molière n'en représenta, aux fêtes de Versailles, que les trois premiers actes. Et si *Tartuffe* n'avait pas été, dès lors, complètement achevé, le Roi n'aurait pas dit à Molière : « Attendez ! » Il lui eût dit : « N'allez pas plus loin ! » Et nous étions à jamais privés du chef-d'œuvre.

G. M.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous recevons de Chantilly un nouveau document relatif à la représentation du Raincy.

Le grand Condé, écrivant du Raincy, le *30 novembre 1664* (le lendemain de *Tartuffe*), à son secrétaire Caillet, terminait ainsi une lettre toute d'affaires :

« *Je vous prie de faire doner cent pistoles d'or à Molière le comé-*

dien. Faite-le le plus tost que vous pourés, auparavant que je sois de retour à Paris.

» LOUIS DE BOURBON.

» *Au Rincy, ce 30 novembre 1664.*

» Pour Caillet. »

La Grange constate, en effet, à la page 69 de son *Registre,* que la troupe reçut 1,100 livres pour la *visite* au château de la princesse Palatine.



LE FAUTEUIL
DE MOLIÈRE

L'image que voici devrait plutôt accompagner notre article du 1er Mars 1880 (1). Mais, à cette date, le précieux fauteuil devant être retiré du service et religieusement conservé, nous avions cru pouvoir nous borner à une simple description d'ensemble et à la biographie du vieux meuble. Il continue à figurer dans *le Malade Imaginaire* ; et quoiqu'on ne joue plus que rarement cette pièce, nous avons pourtraicturé le fauteuil avant que de nouvelles réparations en aient fait un mythe analogue au fameux couteau de Janot. Une aquarelle de M. V. Duvignaud, peintre-décorateur de la Comédie-française, a été reproduite en couleur par l'imprimerie lithographique Millet père et fils.

Voici la description du fauteuil, tel qu'il a été restauré, il y a deux ans, par M. Damfreville, tapissier du Théâtre-Français :

« Bois Louis XIII, pieds carrés, pans coupés, traverses à T ; roulettes en gaïac (2), tiges fer avec douille ; tige de la roulette rivée dessus, avec platine vissée au-dessous du pied. L'intérieur du bois des manchettes est à tiroir pour le passage des tringles en fer carré, garnies d'une boule pour l'arrêt de la planchette. Le dossier mobile se manœuvre par une crémaillère de chaque côté. On a conservé les sangle, crin et toile. — Garniture pareille à l'ancienne.

« La couverture en veau noir, très usée par le temps, a été cousue sur peau d'agneau. Agrément d'une bande de cuir de la largeur d'une crête dent-de-rat. Clous fer, à tête ronde.

« Hauteur totale du meuble = 1m 23, largeur 0m 61

« Hauteur du dossier = 0m 78 ; du siège, 0m 45 sur 0m55 de profondeur.

G. M.

(1) Voir *le Molièriste*, tome 1, p. 355-360.
(2) Bois exotique, un peu huileux, sorte de buis à veines rouges, très-dur.

COMÉDIE FRANÇAISE



FAUTEUIL DE MOLIÈRE

(10 Février 1673)

" LE MOLIÉRISTE "



LES PROCÈS DE MOLIÈRE

AFFAIRE AMBLARD

Au cours de leurs patientes recherches sur les *Origines de l'Opéra*, dont le très curieux résultat ne tardera pas à être publié, nos collaborateurs MM. Ch. Nuitter et E. Thoinan ont trouvé, aux Archives Nationales, un arrêt rendu, le samedy 20 mars 1666, entre la troupe de Molière et le syndic des créanciers d'un sieur François Amblard, marchand de bois à Paris, au sujet de fournitures paraissant remonter a l'époque de l'*Illustre-Théâtre,* puisqu'il est question d'une Sentence du Châtelet du 7 janvier 1646, qui malheureusement n'a pu être retrouvée jusqu'ici (1).

Voici le texte de l'arrêt :

Du xx mars 1666.

Entre Jean baptiste Pocquelain sieur des MOLIÈRES,

(1) Voir, sur cette affaire, un Arrêt du Parlement, du 31 mars 1665, « suspendant les poursuites du procureur Bruslé contre Molière et » portant remise pour le fond de l'affaire. » (Arch. Nat. X[1a], 2564) publié par notre collaborateur E. Campardon, dans ses *Nouvelles pièces sur Molière*, 1876, p. 52-53.

Magdelaine et Geneviefue Bejard et leurs consors, faisans partie de la trouppe des Commédiens establis au Pallais Cardinal soubs le tiltre des Commédiens de feu Monsieur le duc d'Orléans, demandeurs en requeste par eux présentée à la grande chambre le x feburier 1665, à ce qu'ils feussent receus opposans aux commandements à eux faicts à la requeste du deffendeur cy-après nommé, le huictiesme Janvier précédent et à l'arrest des quatre mois (*) du xxui Décembre 1664, faisant droict sur l'oposition, en conséquence des paiements par eux faicts à deffunct Amblard, montant à la somme de douze cens livres, sur estant moings de celle de quinze cens quarante cinq livres dont ils luy estoient redeuables, et d'autre somme de trois cens quarante cinq livres par eux baillée au nommé Blot pour paier au dict Amblard, ils fussent deschargés du dict surplus de la condamnation portée par le dict arrest auec deffenses d'attenter à leur personnes et biens, et condamner le dict deffendeur aux despens — d'une part — et Me Anthoine Bruslé procureur en la dicte cour, sindicq des créanciers de deffunct François Amblard marchand de bois, à Paris, deffendeur et demandeur en autre requeste par luy présentée en la chambre de l'édict, le 15 janvier au dict an 1665, à ce qu'attendu que les différends de la succession dudict sieur Amblard sont pendants en cette chambre, il pleust à la Cour ordonner que pardevant tel de messieurs qu'il plairoit à la dicte Cour d'ordonner, les partyes seroient tenues de venir à calcul des quittances des paiements faicts par les dicts sieurs Pocquelain et consors et paier ce qui se trouveroit rester deub, si mieux ils

---

(*) Il s'agit des contraintes par corps, après les quatre mois, établies par l'article XLVIII de l'ordonnance de Moulins, pour dettes purement civiles.

n'aimoient paier la somme de cinq cens quarante cinq livres portée par la sentence du Chastelet du 7 janvier 1646, intérets frais et despens qui peuvent estre deubs et césser toutes les procédures faictes en la grand chambre avec deffenses de se pourvoir ailleurs, à peine de nullité et de tous despens, dommages et intérests — d'une autre part — et les dicts commédiens deffendeurs d'autre sans que les qualités puissent préjudicier, après que Bruslé, procureur, en son nom, pour ce dispensé par la conr, a conclud en sa requeste, ouy Contesse procureur pour les deffendeurs en ses deffenses, qui a aussy conclud en sa requeste, la cour condamne les parties de Contesse payer au dict Bruslé, au dict nom de Sindyc la somme de trois cens quarante cinq livres restant des fournitures de bois dont il question sans intérest ni despens.

(*Archives Nationales.* X, 5943)





DOCUMENTS INÉDITS

UN PARENT DE MOLIÈRE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

La très prochaine publication du *Journal inédit de Papillon de La Ferté* (1) donne un intérêt d'actualité à la lettre suivante, dont l'original est conservé aux Archives de la Comédie-Française, et surtout à la question qu'elle soulève de la parenté avec Molière de l'intendant des Menus-Plaisirs des rois Louis XV et Louis XVI.

Pour bien comprendre cette lettre, il faut se rappeler que,

(1) C'est M. Henry de Chennevières qui a annoté et commenté le *Journal* de Papillon, qui paraîtra bientôt à la librairie Charpentier. Il en a déjà publié des extraits dans deux intéressants articles : *Quelques documents inédits sur les Auteurs dramatiques et les Comédiens français au dix-huitième siècle*, et les *Comédiens du Roi à la Cour*. (V. l'*Artiste* de juin et août 1881, 1re livraison).

depuis près de vingt ans, Papillon de La Ferté était en relations quotidiennes avec les Comédiens du Roi, soit français, soit italiens, auxquels il transmettait les ordres de MM. les Gentilshommes de la Chambre :

Je ne puis faire, Messieurs et dames, un meilleur usage du Médaillon de Molière que de l'offrir a une Compagnie dont les talens ajoutent tous les jours un nouveau lustre aux ouvrages de ce Grand homme, que j'ai l'avantage de compter au nombre de mes parens ; *je vous prie de recevoir ce portrait comme une marque des sentimens que je vous ai voué depuis long tems ; je desirerois qu'il se présenta d'autres occassions de vous en convaincre plus particulièrement, ainsi que du très parfait attachement avec le quel j'ay l'honneur d'être, Messieurs, et dames, votre très humble et très obéissant serviteur.*

DE LA FERTÉ.

Paris ce 18 aoust 1777.

Voici la réponse que Molé fit, au nom de la Comédie, le 1er septembre suivant; nous en trouvons la copie dans un des registres conservés aux Archives du Théâtre :

Monsieur,

La Comédie ne pouvait recevoir d'une main qui lui fût plus chère le médaillon de Molière que vous avez eu la bonté de lui donner. Elle l'a accueilli avec ce transport légitime que devaient produire et l'image de ce grand homme et la Lettre flatteuse qui

l'accompagnait. Les bontés que vous avez eues pour la Comédie et dont elle conserve la plus sincère reconnaissance, ne pouvaient partir d'une source qui lui fût plus précieuse que du *lien de parenté qui vous attache à lui.*

Permettez, Monsieur, que dans tous les tems la Comédie assemblée s'en fasse un titre de plus à votre amitié et reconnaisse toujours en elle un rayon de cette gloire qu'elle tient du plus grand homme dont aucune société puisse s'honorer.

Nous sommes, avec respect, Monsieur, etc.

(Reg. des Assemblées, A,2. p. 66, 67.)

Lundi 1er septembre 1777.

Il est regrettable que le donateur n'ait pas indiqué la provenance du portrait, dont il ne nomme pas même l'auteur.

Ce « médaillon de Molière » est un remarquable relief en marbre, mesurant, y compris son cadre en bois sculpté, près d'un mètre de hauteur. Il fait encore partie du Musée de la Comédie; il est placé, au-dessus du buste de Casimir Delavigne, au haut de l'escalier de l'administration : on le trouve à gauche, en allant du foyer des comédiens au secrétariat du théâtre.

Ce beau profil, qu'on croit ciselé par Antoine Coysevox (1) (1640-1720), s'est successivement appelé Molière, Lully, Boursault, Regnard (2). C'est, en effet, dit-on, un

(1) On sait que Coysevox exécuta de même, en médaillon, un portrait du roi Louis XV.

(2) Voir le no 209 de l'*Iconographie Moliéresque*, (2e éd., p. 58).

portrait de ce dernier, dont Foucou s'est inspiré, en 1779, pour son buste de l'auteur du *Joueur* qu'on admire au foyer public.

Il est plus regrettable encore que M. de La Ferté n'ait pas songé à dire aux Comédiens comment et par qui il était le parent de Molière, plus d'un siècle après la mort du grand homme. Nous n'en serions pas réduits à de simples conjectures.

S'il ne descendait des Poquelin par les femmes, Papillon pouvait appartenir à la famille Aubry-Béjard.

Nous trouvons, en effet, une *Anne* PAPILLON, épouse de Léonard Aubry, paveur des bâtiments du Roy, et mère de Jean-Baptiste Aubry, sieur des Carrières, paveur ordinaire des bastiments du Roy, qui épousa le lundi 19 septembre 1672 Geneviève Béjard, *la belle-sœur de Molière.*

Or, d'après une généalogie de Papillon de La Ferté, malheureusement incomplète quant aux dates, il y eut deux *Anne* Papillon :

L'une, fille de François-Claude Papillon, écuyer, sieur de Couvrot, 3e du nom, et d'Anne Linage;

L'autre, fille de César de Papillon, écuyer, sieur de Couvrot, et de demoiselle Claude Lefebvre.

Mais, en admettant que l'une de ces Anne Papillon soit devenue la belle-mère de la belle-sœur de Molière, reste à trouver le lien plus étroit qui unissait Papillon de La Ferté à la vraie famille de Molière et qui permettait à l'Intendant des Menus de dire qu' « il avait l'avantage de le compter au nombre de ses parents. »

Nons faisons donc appel aux lumières de nos lecteurs.

Georges MONVAL.

AUX ÉDITEURS

DU MOLIÈRE-HACHETTE

En publiant les *Œuvres* de Molière dans la *Collection des grands Écrivains de France*, les savants éditeurs n'ont pas reculé devant la tâche aride de signaler toutes les variantes des éditions anciennes et de faire de nombreux rapprochements entre le texte de Molière et celui d'écrivains antérieurs ou contemporains. Ils ont même poussé le souci de la comparaison jusqu'à rapprocher Molière de Molière lui-même.

Parmi les rapprochements de ce dernier genre, il en est plusieurs qne les éditeurs auraient pu faire et qu'ils n'ont indiquès par aucun renvoi, — omission inévitable d'ailleurs dans un travail d'ensemble aussi vaste que celui par eux entrepris pour le plus grand bénéfice des lecteurs de Molière.

Voici quelques-uns de ces rapprochements dont le *Molière-Hachette* ne fait pas mention, non plus que les diverses éditions que nous avons lues :

1° Dans *l'Étourdi* (acte I, scène III), Mascarille dit à Lélie :

« Vous le prenez là d'un ton un peu trop haut. »

et dans le *Misanthrope* (acte I, scène II), Alceste dit à Oronte :

« Mais, mon petit monsieur, prenez-le un peu moins haut. »

2° Dans *le Dépit amoureux*, Lucile dit, en parlant de Valère :

« Et mes vœux maintenant tournent de son côté. »
(Acte II, scène III).

— « Il tournerait ses vœux tout d'un autre côté. »

dit Philinte à Éliante au sujet d'Alceste (*le Misanthrope*, acte IV, scène I); et dans *les Femmes savantes* (acte I, scène. II) Clitandre s'exprime ainsi à l'égard d'Henriette :

« Mon amour et mes vœux sont tout de ce côté. »

3° A la scène IX des *Précieuses ridicules*, Cathos s'adresse ainsi à Mascarile :

« Qu'est-ce donc? qu'avez-vous ? »

et dans les *Fâcheux* (acte I, scène V), Orphise demande également à Éraste :

« Qu'est-ce donc? qu'avez-vous? »

Dans *le Misanthrope*, nous remarquons la même question faite par Philinte à Alceste ; et cette interrogation forme le premier hémistiche du premier acte de la pièce.

La question ci-dessus se trouve encore reproduite dans *Amphitryon* (acte III, scène IV) :

« Qu'est-ce donc? qu'avez-vous? »

demandé Sosie à son maitre.

On le voit, cette façon d'interpeller était familière à notre grand Comique.

4° A la scène XVI du *Mariage forcé*, Sganarelle dit d'Alcidas, en prose :

« Quel diable d'homme est-ce-ci ? »

et dans *Amphitryon* (acte I, scène II) Sosie dit pareillement de Mercure, en vers :

« Quel diable d'homme est-ce ci »

5° Enfin, Célimène dit à Alceste :

« Et ne me rompez pas davantage la tête. ? »
(Le *Misanthrope*, acte IV, scène III).

et dans *George Dandin* (acte III, scène VII), M. de Sotenville dit de même à son gendre :

« Ne me rompez pas davantage la tête. »

Nous espérons que les savants éditeurs du *Molière-Hachette* ne prendront pas ce qui précède pour une critique, mais qu'au contraire ils y verront la preuve de l'attention avec laquelle nous avons lu et relu leur remarquable publication dans toutes ses parties, texte, notices et renvois.

Ch. MARIE.

BIBLIOGRAPHIE

MOLIÉRESQUE

LE MÉDECIN VOLANT, DE MOLIÈRE, A PÉZENAS. — Les études de Molière sont de tradition à l'*Artiste*. M. Auguste Baluffe a commencé à cette revue, dans la 1re livraison de septembre (1), une série de travaux ingénieux sur l'influence incontestable qu'eut sur ses œuvres le long séjour de Molière jeune dans notre Midi. Il débute, chronologiquement, par *le Médecin volant*, dont il croit pouvoir placer la première représentation à Pézenas, aux États de Languedoc. Il précise la date : 1655, et le théâtre : l'Hôtel d'Alfonce.

M. Baluffe, qui est de Béziers, a compulsé avec le soin le plus minutieux les archives de Pézenas, Montagnac, Béziers, Marseillan. Il connaît à fond la langue, les mœurs et la littérature du pays. Il a étudié de près le vieux *Théâtre de Béziers* (1616-1644), où il a trouvé l'aïeul de Purgon, sous le nom de Poutingue, et se propose d'établir, pièces en mains, qu' « à travers les canevas, les intrigues et l'influence, prédominante à ses débuts, de l'Italie et de l'Espagne, Molière fait très constamment retour, par la voie du Lan-

(1) Pages 255 à 277, avec un portrait de Madeleine Béjart, communiqué par M. A. Houssaye.

guedoc rabelaisien, à la véritable patrie de son génie, à la Gaule. »

Pour ce qui concerne particulièrement le *Médecin volant*, que M. Baluffe rapproche de la *Seconde Apologie de l'Université de médecine de Montpellier*, publiée à Paris, en juin 1654, il est plus que probable que Molière trouva là-bas plus d'un modèle et peignit d'après nature. N'avait-il pas d'ailleurs les papiers de Guillot-Gorju, achetés à sa veuve en 1648, et qui contenaient sans doute les satires contre la Faculté que débitait à l'Hôtel de Bourgogne l'ex-médecin devenu farceur?

« Jusqu'ici, dit M. Baluffe, le seul fait hors de doute, c'est que la création du *Médecin volant* n'est pas antérieure à l'année 1653, par la raison que Gros-René (Du Parc), qui y figure nominalement, n'entra qu'en 1653 dans l'Illustre Théâtre. » C'est une erreur. René Berthelot figure à Nantes, dans la troupe de Molière, à côté de Dufresne et des Béjart, dès le printemps de 1648. C'est sa femme, Marquise-Thérèse de Gorla, qui entra dans la troupe à Lyon, en 1653, et peut-être, à cette date, Du Parc avait-il déjà créé *Gros-René petit enfant, Gros-René écolier, la Jalousie de Gros-René.*

L'article de M. Baluffe ne prouve donc pas péremptoirement, comme son titre semble le promettre, que le *Médecin volant* ait été représenté *pour la 1re fois* à Pézenas, en 1655. Nous le croirions plus volontiers antérieur à *l'Étourdi*, après lequel Molière dut cesser de composer les petites farces dont il avait jusque-là « régalé » les provinces.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que féliciter hautement l'auteur de cette consciencieuse étude qui, chemin aisant, cueille du fruit nouveau : acte de baptême de la petite de Florac (Lavagnac, 25 octobre 1656); renseigne-

ments sur les archives de Montagnac; aspect de la salle de l'Hôtel d'Alfonce et liste des spectateurs; l'apothicaire Pradines, voisin du barbier Guillaume Gély (1); le Pontingue, synonyme de Purgon; enfin, ce beau-frère de l'abbé de la Hillière, Simon de Tuffes-Taraux, qui, par assonance, fait vaguement songer au bon M. Tartuffe. En résumé, cet important article, le premier d'une série que nous attendons avec curiosité, classe dès aujourd'hui M. Auguste Baluffe parmi les Moliéristes les plus compétents.

⁂

La *Revue critique d'histoire et de littérature,* du 26 septembre, rend compte du 2ᵉ volume de M. Alexis Vesselovsky : *Études sur Molière : le Misanthrope,* que M. Pierre Boborykine a analysé dans la 28ᵉ livraison du *Moliériste* (nº de juillet dernier). L'article est de M. Louis Leger, qui a déjà apprécié, dans la même revue, le 1ᵉʳ volume consacré à *Tartuffe :*

« L'auteur, dit M. Leger, poursuit avec une persévérance des plus louables la série de monographies qu'il entend consacrer aux principaux chefs-d'œuvre de Molière. Ces études ne sont pas, comme on pourrait le croire, de simples résumés écrits pour les compatriotes de l'auteur et destinés à leur faire mieux goûter notre grand Comique. Ce sont des travaux originaux; non seulement M. Vesselovsky possède à fond toute la littérature moliéresque, mais

---

(1) Il y a encore un Gély, coiffeur à Pézenas; un autre, typographe à Montpellier, a imprimé la première pièce de M. Ed. Gondinet.

il a la prétention d'y ajouter. Il est venu à Paris et il a travaillé à la Bibliothèque nationale et à celle de l'Arsenal (M. Leger aurait pu ajouter : et aux Archives de la Comédie-Française), pour y chercher de l'inédit. Peu d'étrangers peuvent se vanter de connaître aussi bien notre dix-septième siècle, »

« Ces études ont été accueillies avec sympathie par le public auquel elles étaient destinées : elles ont valu à leur auteur une chaire de littérature comparée à l'Université de Moscou; c'est là, pour M. Vesselovsky, un succès dont nous le félicitons bien sincèrement. »

Le *Moliériste* s'associe de grand cœur aux félicitations de M. Louis Leger.

PUBLICATIONS ALLEMANDES SUR MOLIÈRE. — La *Revue politique et littéraire* du 15 octobre dernier consacre un important article signé : « Arvède Barine, » à la collection de *réimpressions françaises*, que nous avons signalée en son temps, et aux trois premiers cahiers du *Molière-Museum*. Le *Festin de Pierre*, de de Villiers, celui de Dorimond et *l'Histoire du Don Juan de Molière*, par le Dr Mahrenholtz, donnent à M. Barine l'occasion de résumer les origines du chef-d'œuvre et de citer quelques extraits comparatifs des pièces antérieures, si peu connues à cause de leur extrême rareté. Il se réjouit de ce culte de Molière qui vient de se révéler en Allemagne, et en reporte justement la gloire sur la publication du Dr H. Schweitzer : « Si l'entreprise réussit, dit-il avec raison, ne fût-ce qu'à demi, force sera de reconnaître aux Allemands, dont Molière est aussi éloigné que possible, un

don remarquable pour entrer dans les idées qui leur sont le plus étrangères, et pour reconnaître le beau sous les formes auxquelles ils sont le moins préparés. Ce sera, pour employer un mot qu'ils ont créé un bel exemple de puissance d'*objectivité.* »

Le 4e cahier du *Molière-Museum* (1) paraîtra à la fin de novembre. Il contiendra :

Une traduction en vers de la *Gloire du Val-de-Grâce*, par F. Bodenstedt ;

Molière en Suède, par un Suédois ;

Une analyse de l'ouvrage de M. Vesselovsky sur le *Misanthrope*, par l'auteur lui-même ;

La réimpression de l'*Elomire hypocondre* sur le texte original, avec notes de M. le Dr Mahrenholtz, et fac-simile de la gravure : *Scaramouche enseignant Molière ;*

Une analyse et des extraits du *Registre de La Grange*, par le Dr Mangold ;

La suite de l'article du Dr Schweitzer sur les *Autographes de Molière*, avec fac-simile de la quittance de Montpellier ;

Enfin la nécrologie de trois moliéristes distingués : Schleiden, F. Dingelstedt et Paul Chéron.

Signalons, dans la dernière livraison du *Moniteur du biblio-*

(1) A Wiesbaden, chez le Dr Heinrich Schweitzer, directeur et éditeur ; le prix de chaque cahier est de 3 marks, soit 3 fr. 75 c.

phile, qui cesse malheureusement de paraître avec le numéro de Janvier-Février 1881, un intéressant article de M. Gustave Mouravit, le moliériste marseillais, sur *Molière et ses stances;* et, dans le *Temps* du 20 octobre, une chronique de notre collaborateur J. Claretie sur les tombes de Molière et de La Fontaine qu'il serait temps de rendre dignes de ces grands noms (1).

DU MONCEAU.

BULLETIN THÉATRAL

Comédie-Française. — Jeudi 29 septembre, samedi 1er octobre et mardi 4, le *Dépit amoureux* (MM. de Féraudy, Davrigny, Joliet, P. Reney; Mlles Frémaux et Bianca). — Dimanche 16, les *Fourberies de Scapin* (MM. Coquelin cadet, Garraud, Truffier, Joliet, Baillet, Davrigny, Roger; Mlles Bianca, Frémaux, Thénard). — Jeudi 20, l'*École des Maris* (MM. Thiron, Coquelin cadet, Boucher, Silvain, Richard-M., Masquillier; Mmes Broisat et Bianca). M. Boucher joue pour la première fois le rôle de Valère.

Odéon. — Dimanche 2 octobre, deuxième matinée populaire à prix réduits : le *Malade imaginaire* (MM. Clerh,

(1) M. le Préfet de la Seine vient de saisir de la question le Comité des Inscriptions parisiennes dont nos collaborateurs MM. Paul Lacroix, Nuitter et Monval ont l'honneur de faire partie.

Amaury, Sicard, François, Cornaglia, Kéraval, Fréville, Gibert; Mmes Crosnier, Chartier, Malvau et la petite Lamare). — Dimanche 9, troisième matinée populaire : les *Femmes Savantes*, et les *Fourberies de Scapin*. — Lundi 10, quatrième soirée populaire : l'*École des Femmes*, pour le début de Mlle H. Henriot, du Gymnase, daus Agnès (MM. Porel, Amaury, Sicard, Fréville; Mlle Chartier). — Dimanche 16, quatrième matinée populaire : l'*École des Femmes*. — Lundi 17, cinquième soirée populaire : les *Précieuses Ridicules* (Porel). — Dimanche 23, cinquième matinée populaire : les *Précieuses Ridicules* (Porel). — Lundi 24, sixième soirée populaire : les *Fourberies de Scapin* (Kéraval, Clerh, Amaury, François, Boudier, Fréville; Mlles Chartier et Chéron). — Dimanche 30, sixième matinée populaire : *Tartuffe*. — Lundi 31, septième soirée po pulaire : les *Précieuses Ridicules*.

Opéra-Comique. — Vendredi 30 septembre, lundi 3, mercredi 5 et vendredi 14 octobre; dimanche 30, en matinée : l'*Amour médecin*, de MM. Ch. Monselet et F. Poise.

Ancien théatre de Bordeaux. — La Bibliothèque municipale de la ville de Bordeaux possède un manuscrit contenant, jour par jour, la liste de toutes les pièces jouées sur le théâtre de cette ville (1) pendant une série de seize années (1772-1787). M. Gustave Brunet a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de rechercher quelle fut, dans cette période, la part faite aux œuvres de Molière. Il a bien voulu relever pour nous les représentations données du

(1) Il s'agit du Théâtre des Variétés, au moins pour les huit premières années, car on sait que la grande salle de Louis ne fut inaugurée que le 7 avril 1780.

petite pour contenir le nombreux public de M. Deschanel, et nous avons peine à comprendre qu'on n'ait pas déjà mis à sa disposition le grand amphithéâtre, comme on fut, jadis, contraint de le faire, à la Sorbonne, pour le cours du regretté S. René Taillandier, qui parla, tout un semestre, et fort noblement, de Molière.

M. Deschanel ne peut lui consacrer que quelques leçons ; il se hâte, et c'est grand dommage, car on s'attarderait volontiers avec lui à un sujet qu'il aime profondément, qu'il commente avec un rare bonheur d'expression, qu'il fait vivre par une lecture animée des passages les plus saillants.

⁂

Salle des Capucines. — M. Talbot, dans chacune de ses *Causeries familières* du mercredi soir, récite des scènes, des actes entiers des principaux chefs d'œuvre de Molière.

MONDORGE.

ERRATUM.

Nous prions nos lecteurs de corriger ainsi le 11e vers du sonnet *Molière et Rabelais :*

« Ils dédaignent toujours *la mode* et *l'attifet,* »

que M. Anatole de Montaiglon voudra bien nous pardonner d'avoir estropié dans la livraison du 1er Janvier.

A.-H. BÉCUS, Typ. 16, rue Mabillon. — Ateliers, rue du Départ, 21, 23.

TROISIÈME ANNÉE

NUMÉRO 35. 1er FÉVRIER 1882.

LE MOLIÉRISTE

REVUE MENSUELLE

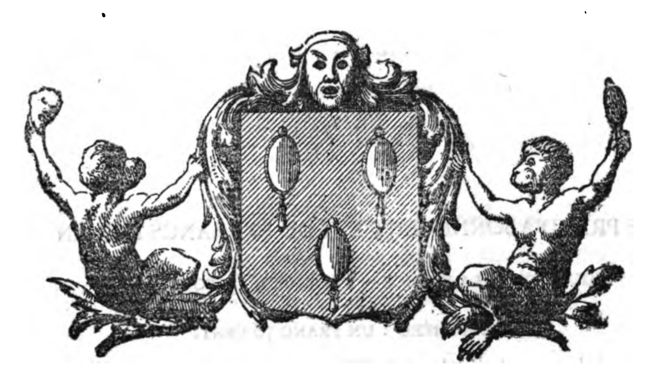
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DE MM:

E. CAMPARDON, J. CLARETIE, F. COPPÉE, V. FOURNEL, J. GUILLEMOT. A. HOUSSAYE, PAUL LACROIX, H. DE LAPOMMERAYE, CH. LIVET, J. LOISELEUR, L. MOLAND, CH. MONSELET, E. NOEL, CH. NUITTER, E. PICOT, L. DE LA PIJARDIÈRE, F. P. RÉGNIER, DE LA ROUNAT, F. SARCEY, Dr H. SCHWEITZER, ED. THIERRY, E. THOINAN, A. VITU.

PAR

GEORGES MONVAL

ARCHIVISTE DE LA COMÉDIE FRANÇAISE



PARIS

LIBRAIRIE TRESSE

10, GALERIE DU THÉATRE FRANÇAIS, 10

1882

SOMMAIRE DU NUMÉRO XXXVI

TROISIÈME ANNÉE

LE PRIX D'ABONNEMENT EST DE 12 FRANCS PAR AN

POUR TOUTE LA FRANCE — ÉTRANGER, LE PORT EN SUS.

UN NUMÉRO : UN FRANC 50 CENT.

On s'abonne à la librairie Tresse, 10, Galerie du Théâtre français, ou par mandat sur la poste adressé à M. G. Monval, 2, place de Vintimille, auquel les manuscrits, communications, demandes et réclamations devront être envoyés par lettre affranchie.

TARTUFFE, ARNAULD ET PORT-ROYAL

Mon ami Louis Lacour a publié, en 1877, un premier volume d'*Études sur Molière;* mais ce premier volume, si bien accueilli que l'édition en a été épuisée dans le cours d'un mois, n'a pas tenu ses promesses, puisque nous attendons encore le second et le troisième. Bien plus, Louis Lacour nous a fait savoir que son sympathique et intelligent éditeur, le savant M. A. Claudin, se refusait, par système, à faire une nouvelle édition du charmant volume, intitulé : *Le Tartuffe par ordre de Louis XIV, le véritable prototype de l'Imposteur, recherches nouvelles, pièces inédites.*

Nous espérons, dans l'intérêt des moliéristes, que M. A. Claudin se relâchera exceptionnellement de son système, qui a du bon et qui témoigne de sa part un rare sentiment de délicatesse et de convenance à l'égard des acquéreurs d'un livre qu'il a publié et qu'il ne veut pas déprécier par une réimpression. M. Louis Lacour, en effet, pourrait aisément doubler l'étendue de son ouvrage, et en augmenter singulièrement l'importance, par un complément de recherches et de découvertes relatives au sujet,

tout à fait neuf, qu'il a traité avec beaucoup de tact et de finesse.

Ce curieux petit livre a été fait pour démontrer que la comédie du *Tartuffe* fut mise au théâtre par ordre de Louis XIV, qui en avait lui-même indiqué le sujet et le but, et que Molière, en composant cette comédie, a personnifié, dans le rôle de Tartuffe, non un jésuite, mais bien un janséniste. M. Louis Lacour n'a pas de peine à rassembler des preuves solides, pour établir, de science certaine, que Louis XIV, avec le concours de Molière, son exécuteur des hautes œuvres dramatiques, avait condamné et fustigé, sur la scène, le jansénisme qu'il abhorrait.

Nous regrettons que Louis Lacour n'ait pas connu un livre bizarre et original de Pierre Varin : *la Vérité sur les Arnauld complétée à l'aide de leur correspondance inédite* (Paris, Poussielgue-Rusand, 1847, 2 volumes in-8). Il aurait trouvé, dans le premier volume (de la page 182 à la page 210) une *Etude sur le Tartuffe,* dans laquelle l'auteur a comparé le rôle du *Tartuffe* avec la correspondance même d'Arnauld d'Andilly, qui est représenté ainsi dans un passage des *Mémoires* de Saint Simon : « C'est le plus ardent et le plus brusque des humains... Je ne sais si c'est pour se consoler de son veuvage, mais il allait voir des femmes et les baisoit et embrassoit charitablement un gros quart d'heure. Je ne saurois comment appeler cela, mais si c'est dévotion, c'est une dévotion qui aime fort les belles personnes. » Après plusieurs citations de la correspondance inédite d'Arnauld d'Andilly, Pierre Varin accentue ces citations, en répétant comme Orgon : *le pauvre homme !* C'est à Madame de Sablé qu'Arnauld d'Andilly écrivait le 21 septembre 1660 : « Est-ce là donc ce qui vous glaçoit le cœur ? En vérité, vous estes

une mauvaise femme de m'avoir fait une si cruelle injustice... Que ne donnerois-je point pour vous pouvoir entretenir à loisir ? Mais ce ne sont pas seulement six lieues de chemin qui nous séparent; c'est que vous ne pouvez jamais vous résoudre de les faire, quoy que je sois très asseuré que vous avez la bonté de le désirer. » N'est-ce pas là un billet doux de *Tartuffe* à Elmire ? Une partie de la grande scène d'Elmire avec Tartuffe se retrouve dans plusieurs lettres d'Arnauld d'Andilly, qui voudrait bien décider Madame de Sablé à venir se fixer à Port-Royal des Champs, « tant le désert, dit-il, a de vertus secrètes, que l'on ne sçauroit assez estimer. »

On reste convaincu, après avoir lu l'*Étude sur le Tartuffe*, par Pierre Varin, que le Tartuffe de Molière était un véritable janséniste, peint d'après nature et aussi d'après la correspondance d'Arnauld d'Andilly.

La thèse soutenue si habilement par Louis Lacour était déjà esquissée dans quelques ouvrages antérieurs au sien. L'abbé Philippe-Louis Joly, de Dijon, dans ses *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle* (Paris E. Ganeau, 1752, 2 vol. in-fol.), complète l'article *Poquelin* par cette remarque, qui donne raison au commentaire de Pierre Varin sur le *Tartuffe* : « Quelques personnes ont prétendu que Molière, dans son *Tartuffe*, avait eu en vue Port-Royal et en particulier M. Arnauld d'Andilly, qui, dit-on, est joué dans la scène où il est dit que Tartuffe *mangea fort dévotement deux perdrix, avec une moitié de gigot en hachis.* On ajoute que ce fut *Port-Royal* qui engagea M. le premier Président de Lamoignon à défendre la réprésentation de cette pièce. »

Louis Lacour n'oubliera pas certainement de s'en référer

au témoignage de l'abbé Joly, de Dijon, s'il fait une seconde édition complétée de son intéressant volume. Il ne négligera pas aussi de rapporter l'observation de l'abbé Joly sur les deux faits que ce critique impartial a mentionnés, sans en tirer les conséquences qui auraient dû l'amener à se demander si Molière a voulu mettre en scène un jésuite ou un janséniste dans le personnage du Tartuffe : « Si ces faits étaient véritables, dit-il, ils détruiroient un autre bruit aussi peu prouvé qui a cours, à savoir que Port-Royal et surtout M. Nicole revoyoit et corrigeoit les comédies de Molière. On a crû aussi que ce poète avait voulu jouer, dans le *Tartuffe*, M. de Roquette, évêque d'Autun. »

Cette note a bien sa valeur, car on peut supposer, avec de grandes apparences de probabilité, que les solitaires demi-mondains de Port-Royal avaient essayé, par l'entremise de Racine et de Boileau, de se faire un ami et un défenseur de Molière, qui avait alors l'oreille du roi. Il est donc possible que, Racine y aidant, les plus habiles grammairiens de Port-Royal aient corrigé, au point de vue du style, une ou deux comédies de Molière, qui ne prenait pas la peine de se corriger lui-même, quand il faisait imprimer ses pièces; mais, une fois brouillé avec Racine en 1665, après la représentation de la tragédie d'*Alexandre*, on peut être sûr que Molière se tint à distance de Port-Royal et prit en défiance et en aversion les doctrines des jansénistes, qu'il allait bientôt trainer impitoyablement devant le tribunal de la Comédie.

P. L. Jacob, *bibliophile*.



LES TROIS
FESTIN DE PIERRE

Il est communément admis que les comédiens italiens du temps de Molière jouèrent une seule pièce de théâtre intitulée *Il convitato di pietra*, qu'on traduisit : *le Festin de Pierre*, et que toutes les troupes comiques de Paris s'empressèrent de leur emprunter. La vérité est que les Comédiens Italiens représentèrent *Il convitato di pietra* sous trois formes différentes ou représentèrent successivement trois piéces sous ce titre.

Le premier *Convitato*, qui fut représenté au plus tard en 1658, l'année même du retour de Molière à Paris, avait très probablement pour auteur Giliberto, ou Giliberti, de Solofra. C'est celui qu'ont traduit Dorimond et de Villiers avec fidélité. On n'a pu jusqu'ici en retrouver le texte italien. Les deux traducteurs ont tous deux intitulé leur pièce : *Le Festin de Pierre ou le Fils criminel*. On peut conclure des termes qu'emploie de Villiers dans son *Epître dédicatoire* que ce sous-titre existait également dans la pièce des Italiens : « Mes compagnons, dit-il, infatués de ce titre : *le Festin de Pierre ou le Fils criminel*, après avoir vu tout Paris courir en foule pour en voir la représentation qu'en ont faite les Comédiens Italiens, se sont persuadés que, si ce sujet étoit mis en françois, cela nous attireroit un

grand nombre... de spectateurs etc.» Si Dorimond ou de Villiers avaient été choisir pour leur imitation ou leur traduction une autre pièce que celle que les Italiens jouaient, ils n'eussent point manqué de le dire. De Villiers surtout n'eût pas insisté sur « le peu d'invention qu'il y a apportée » et se serait cru obligé à quelques explications. Dans une reprise que les Comédiens Italiens firent du même sujet, vers 1667, ils substituèrent à cette pièce de Giliberto une autre pièce dont l'auteur est le florentin Cicognini. Celle-ci, nous la possédons en éditions assez nombreuses. Comment cette substitution nous est-elle prouvée ? C'est que nous possédons aussi le scenario du célèbre Arlequin Dominique, scénario traduit par Gueulette. Dans ce recueil, où Dominique a tracé pour son usage personnel le canevas de tous ses principaux rôles, se trouve le canevas du rôle du valet du *Convitato di pietra*. Or, en comparant ce rôle avec celui du valet Passarino dans la pièce de Cicognini, on constate que c'est exactement le même, à quelques enjolivements près ; la pièce à la quelle il s'adapte est une pièce en trois actes, comme celle de Cicognini, l'ancienne pièce traduite par Dorimond et de Villiers, avait cinq actes. Vers quelle époque la substitution eut-elle lieu ? Par la place qu'il occupe dans le recueil des rôles de Dominique, ce nouveau *Convitato di pietra* dut être joué en 1667, et c'est en effet sous cette année, entre *le Case Svaligiate* (les Maisons dévalisées) et *Arlechino creduto prencipe* (Arlequin cru prince), que les frères Parfaict l'ont rangé dans leur *Histoire de l'ancien théâtre italien*.

Pourquoi les Comédiens Italiens opérèrent-ils ce changement ? On se l'explique aisément. La partie sérieuse, tragique, si l'on veut, du sujet est beaucoup plus développée

dans la pièce attribuée à Giliberto que dans celle de Cicognini ; le rôle du valet ou *zanni* a une bien plus grande importance dans celle-ci que dans l'autre. Or plus le séjour des Italiens à Paris se prolongea, plus ils sentirent la nécessité de diminuer la partie héroïque ou sentimentale de leurs pièces ; puis ils se convainquirent que les lazzi des acteurs bouffons, des Scaramouche, des Dominique, etc., étaient ce qui remplissait leur salle et grossissait leurs recettes ; plus ils furent portés, par conséquent, à donner une grande place dans leurs représentations à ceux qui avaient toute la faveur du public.

Mais, si l'on s'en rapporte au gazetier Robinet, successeur de Loret, ce n'est pas tout : Au commencement de février 1673, quelques jours par conséquent avant la mort de Molière, les Italiens ont joué une suite, une continuation du *Convitato di pietra* ou *Festin de Pierre,* dont le héros était un fils bâtard de don Juan, digne émule de son père et foudroyé comme lui. Voici comment le gazetier s'exprime, dans sa lettre en vers du 4 février 1673 :

La comédie où je prétens
M'aller ébaudir quelque tems
Est, si l'on désiroit s'en enquerre,
La suite du *Festin de Pierre*
Que messieurs les Ausoniens,
Alias les Italiens,
Dont nous aimons le jeu folâtre,
Représentent sur leur thèâtre.
L'argument en est, en deux mots,
Certain scélérat de héros,
Batard et parfaite copie
De ce *Don Juan*, ame impie,
Qu'en l'autre tragedie on voit

Périr ainsi qu'il le devoit :
Et comme dedans cette suite
Meurt aussi, selon son mérite,
Ce fils plus scélérat encor
Qui prent un insolent essor
Dans toutes les sortes de vices
Qui de ces gens font les délices.
Car l'assassinat et le dol,
L'enlèvement et le viol,
L'infidélité, le blasphème
Contre la divinité même,
Sont les jeux de ce garnement :
Lequel enfin, pour châtiment,
Est enfoncé d'un coup de foudre
Dans les enfers presques en poudre.

Robinet ajoute que ce sujet, si propre à donner de l'effroi, grâce au jeu comique des acteurs fait rire de l'un à l'autre bout; qu'il y a beaucoup de machines ou changements à vue, beaucoup de danse et de musique, celle-ci composée par Cambert; et il termine par ces mots qui ne permettent pas de récuser son témoignage :

Et certainement je le dis,
Car j'ai déjà la pièce vue,
Qui par moi doit être reçue.

Ce troisième *Convitato di pietra* ne nous est connu que par cette sommaire analyse.

C'est peut-être à ce troisième *Convitato* que se rapportent les additions au Convié de pierre (*Agiunta al Convitato di pietra*) que Dominique a mises dans son scenario à la suite du canevas de son rôle tracé pour la pièce de Cicognini.

Les destinées de la fameuse légende dramatique sur le Théâtre Italien de Paris sont donc moins simples qu'on ne

l'a cru généralement. Pour ce qui concerne Molière, cela n'est pas sans avoir quelques conséquences; car lorsqu'on pouvait faire remonter le scenario de Dominique jusqu'aux représentations de 1658, il y avait lieu de de se demander si certains traits, qu'on trouvait à la fois dans le scenario de Dominique et dans le *Don Juan* de Molière, avaient été empruntés par Molière à Arlequin, ou si c'était le contraire. Tel est, par exemple, l'ordre que don Juan donne à Sganarelle d'expliquer à dona Elvire pourquoi il est parti. Le même ordre est indiqué dans le scenario de Dominique, et notez qu'il n'existe rien de pareil ni dans les traductions de Dorimond et de Villiers, ni dans la pièce de Cicognini. Donc ou Dominique l'emprunta à Molière, ou Molière l'emprunta à Dominique. La question ne peut plus être posée, du moment où nous établissons que le canevas du rôle de l'Arlequin Dominique a été fait pour la pièce de Cicognini, et que cette pièce de Cicognini a remplacé une autre pièce sur le Théâtre italien de Paris vers 1667. Il est certain dès lors qu'Arlequin est l'imitateur, puisque Molière avait donné son *Don Juan* dès 1665. La solution sera la même pour tous les cas pareils; ainsi on ne sera plus tenté de dire que le caractère de Sganarelle, servant malgré lui un maître qui le révolte et qui l'épouvante, existe en germe dans le : « Allons donc, puisqu'il le faut! » de Dominique; et l'on conviendra que ces recherches, toutes minutieuses qu'elles paraissent, ne sont pas sans avoir d'utiles résultats pour la connaissance approfondie de l'œuvre de notre Poète.

Louis MOLAND.



UNE BÉVUE DE M. SCRIBE

Les bévues de Scribe sont aussi nombreuses que célèbres, en matière d'histoire et de couleur locale, comme en matière de grammaire et de prosodie : — nous ne parlons ni des caractères, ni des passions, ni des sentiments, etc. En voici une assez piquante, que la presse a peut-être relevée jadis, mais qui n'est pas aussi connue qu'elle mériterait de l'être. Comme elle se rapporte à Molière, il est du devoir du *Moliériste* de la remettre en lumière.

On sait la thèse surprenante que soutenait, dans son *Discours de réception à l'Académie française* (28 janvier 1836), l'auteur de *Michel et Christine*. Suivant lui, c'est une erreur de croire que le théâtre soit l'image de la société et que les œuvres dramatiques aient quelque importance pour l'histoire des mœurs sociales. Après être parti d'Aristophane, il arrive à notre Molière :

« Je ne pense pas, dit-il, que l'auteur comique soit historien : ce n'est pas là sa mission : je ne crois pas que dans Molière lui-même on puisse retrouver l'histoire de notre ays. La comédie de Molière nous instruit-elle des grands évènements du siècle de Louis XIV ? nous dit-elle un mot des erreurs, des faiblesses ou des fautes du grand Roi ? *nous parle-t-elle de la révocation de l'Édit de Nantes ?* »

On avouera qu'il eût été difficile à Molière, mort le 17 février 1673, de parler d'un fait historique qui s'est produit — le 17 octobre 1685 !

Villemain, dans une réponse qui est un chef-d'œuvre de finesse piquante, n'eut pas de peine à réfuter l'étrange théorie de Scribe : il rendit pleine justice à la comédie et à Molière. Mais il ne releva point cette mention très originale de l'édit de Nantes. On s'étonne que l'ingénieux secrétaire perpétuel. qui connaissait et l'histoire littéraire et l'histoire politique, l'ait passée sous silence. Il y eût trouvé matière à quelqu'une de ces malices, qu'on aime assez à l'Académie, et qu'il aimait plus que personne.

L........

TARTUFFE OU TARTUFE ?

D'après l'opinion aujourd'hui la plus accréditée, le nom *Tartuffe* viendrait du mot italien qui sert à désigner le mets *truffe*. Littré semble s'autoriser de cette étymologie pour écrire avec une seule *f* le titre de l'immortelle comédie. Il n'est point démontré cependant que le mot italien s'écrivît comme Littré le prétend, ou au moins qu'il exigeât nécessairement cette orthographe. Je crois au contraire qu'à l'époque de Molière, il prenait indifféremment une ou deux *f*. Dans tous les cas, je le trouve écrit des deux façons dans un lexique que le Grand Comique pouvait très bien avoir sous la main. Je lis, dans « *La seconde partie de dictionnaire italien et françois*, — *Bien curieusement reveu, corrigé, et augmenté.* — Par Nathanael Duez, Maistre de la langue Françoise, Italienne, et Allemande. — *Contenant les mots François expliqués en Italien* » (A Leide, — Chez Jean Elzevier, — Imprimeur de l'Académie. M.DC.LIX) :

« Truffe, ou Truffle, *tartuffo*, tartufolo, et tribolo acquatico ».

Plus bas, à la forme *Truffle*, au lieu de renvoyer à l'autre forme, l'auteur redonne la traduction, mais, cette fois, en écrivant *tartufo*.

Il en résulte que Molière a pu, comme c'était son droit, préférer la première de ces orthographes, et qu'on ne saurait invoquer contre lui l'étymologie italienne du nom *Tartuffe*.

LOUIS BARDE.

Lire, à ce sujet, le très concluant article : *De l'orthographe du mot Tartuffe*, publié par M. Dr Desbarreaux-Bernard dans la *Revue de Toulouse* du 22 juin 1858 et le *Bulletin du Bibliophile* de 1859.

LA VENTE GUY-PELLION

Voici les prix d'adjudication des Nos relatifs à Molière :

420, mis sur table à 1500fr., a été vendu 1030fr., Morgand.

421	Ed. de 1682	600 »	—	499 »	Durel.
422	— 1773	200 »	—	293 »	Rouquette.
423	*Estourdy*	1000 »	—	1260 »	Enouf.
424	*Dépit*	1000 »	—	950 »	Durel.
425	*Ecole des f.*	1500 »	—	1220 »	Enouf.
426	*Critique*	1000 »	—	1150 »	do
427	*Fâcheux*	500 »	—	1300 »	Porquet.
428	*Mar. forcé*	1000 »	—	1220 »	Enouf.

429	*Misantrope*	1500	»	—	1220	»	Durel.
430	*Sicilien*	800	»	—	1120	»	Porquet.
431	*Tartuffe*	2500	»	—	2205	»	Durel.
432	*Pourceaugnac*	1200	»	—	1120	»	Porquet.
433	*Amphitryon*	1800	»	—	1120	»	d°
434	*Avare*	1200	»	—	1100	»	
435	*George Dandin*	1000	»	—	1120	»	Enouf.
436	*F. de Scapin*	2000	»	—	1320	»	Porquet.
437	*F. savantes*	1000	»	—	900	»	Durel.
438	*Festin de Pierre*	500	»	—	565	»	Porquet.
439	*Frag. de Mol.*	300	»	—	730	»	Enouf.
440	*Divt Royal*	500	»	—	330	»	Durel.
441	*Sganarelle* (1663)	300	»	—	150	»	d°
442	d° (1666)	500	»	—	200	»	d°
443	*Plaisirs de l'I.E.(1668)*	100	»	—	50	»	
444	*Tartuffe* (2e édit.)	500	»	—	390	»	Durel.
445	*Psiché* (1673)	100	»	—	50	»	d°
446	*Malade Imaginaire*	100	»	—	71	»	d°
447	Vie de Molière (1739)	20	»	—	8	»	
448	*Précieuses* de Somaize	10	»	—	10	»	
449	*Véritables précieuses*	10	»	—	10	»	

La vente de cette riche collection a produit, en 6 jours, la somme totale de 135.000 fr. Le N° qui a atteint le plus haut prix est Chansons de La Borde) adjugé 3.850 fr.



DE'PIT AMOVREVX

COMEDIE,

REPRESENTE'E SVR LE Theatre du Palais Royal.

DE I. B. P. MOLIERE.



A PARIS,
Chez GABRIEL QVINET, au Palais, dans la Galerie des Prisonniers, à l'Ange Gabiel.

M. DC. LXIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

MONSIEVR
DE
POVRCEAVGNAC,

COMEDIE

FAITE A CHAMBORD, pour le Diuertiſſement du Roy.

PAR I. B. P. MOLIERE.



A PARIS,
Chez IEAN RIBOV, au Palais, vis à vis la Porte de l'Egliſe de la Sainte Chapelle, A l'Image S. Louis.

M. DC. LXX.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.



BIBLIOGRAPHIE

Notre collaborateur M. Ch. Livet vient de donner, à la librairie Paul Dupont (1) une nouvelle édition classique du *Tartuffe* avec la Préface et les trois placets, conforme à la dernière édition revue par Molière (2e édit. achevée d'imprimer le 6 juin 1669), avec des notes historiques et grammaticales et un lexique de la langue du *Tartuffe*.

La notice qui précède est un excellent résumé de l'histoire de la pièce avant, pendant et après son interdiction. M. Livet rappelle quelques-unes des interprétations plus ou moins fantaisistes données du principal personnage, soit au temps de Molière, soit dans le nôtre, et termine par un rapide coup-d'œil sur les principaux rôles de la pièce et leurs interprètes successifs.

Le texte est accompagné des principales variantes, et suivi de notes générales qui vont au-devant de toutes les questions que peut se poser le lecteur et lui offrent, en quelque sorte, ces « leçons de choses » si fort à la mode aujourd'hui.

Enfin, le lexique qui complète cet important travail se recommande tout spécialement aux interprètes de Molière, tant pour le sens étymologique des mots qu'au double point

(1) 41, R. J. J. Rousseau. 1 vol. in-18 de 265 pages : 1 fr. 50.

de vue de la grammaire et de la prosodie.

En préparation, l'*Avare* et le *Misanthrope*.

— Lire, aux *Débats* du 7 février, un *Essai sur l'Art dramatique en Syrie*, où M. H. Ganem signale un *Avare*, comédie arabe de Maroun Naccache, sur laquelle nous reviendrons quelque jour.

— Un poète comique du temps de Molière. — Sous ce titre, les *Études littéraires* de M. St. René Taillandier, publiées en 1 vol. in-18 par l'éditeur Plon, reproduisent l'un des derniers travaux du regretté professeur : *Boursault, sa vie et ses œuvres*, que n'ont pas oublié les lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes*.

— La Maison de Molière. — Par le chapitre qui porte ce titre, et qui n'est que la réunion de cinq ou six articles publiés dans le *Gil Blas* sous le masque de « Mascarille, » le nouveau volume de M. Gustave Claudin, *Les Vingt-huit jours d'Anaïs* (1), nous appartient un peu. Il appartient à tous par l'humour et le bon sens qu'y a semés le spirituel Eurotas du *Moniteur*. La nouvelle qui donne le titre au volume n'en remplit pas la moitié : le reste est consacré au Foyer de la Danse, à la Comédie-Française, au Café de Paris, au boulevard de 1840 à 1848, etc., amusante série d'anecdotes racontées par un vrai parisien du bon temps, « dont la race — dit l'auteur — a disparu comme celle des carlins. »

Molière et Montespan.— L'auteur de cette comédie en un acte en vers, (dont nous avons signalé la première représentation au troisième Théâtre français le 15 Janvier 1879 et la reprise au même théâtre le 15 Janvier suivant) M. François Fabié, est professeur au Lycée de

(1) 1 vol. in-18, chez Dentu : 3 fr. 50.

Toulon. Aussi est-ce le *Bulletin de l'Académie du Var* qui a publié ce spirituel à-propos, dont nous venons de recevoir le tirage à part (1).

La scène est à Paris, chez Molière, le soir de la première d'*Amphitryon*. Le marquis de Montespan vient pour bâtonner l'insolent comédien qui a osé mettre en scène lui, sa femme et le Roi sous les masques du général Thébain, d'Alcmène et de Jupiter. Mais il trouve en Molière un mari aussi à plaindre que lui. Il se radoucit et l'écoute. Sosie le console et lui apprend que

» Sur telles affaires toujours
Le meilleur est de ne rien dire. »

Le marquis retournera au fond de sa province : la nature, qui est un grand médecin, achèvera la guérison commencée par Molière. — La fidèle de Brie, la bonne Laforêt et le joyeux Chapelle donnent la note ou tendre ou comique à ce quintette ; et, à part quelques légers anachronismes qui sont de tradition dans toute pièce basée sur la vie de Molière, la comédie de M. Fabié peut passer pour l'un des meilleurs à-propos molièresques qu'on ait représentés depuis une dizaine d'années.

— Le *Théâtre choisi de Quinault* vient de paraître en 1 vol. in-18 chez l'éditeur Laplace. Notre collaborateur M. Ed. Thierry a fait, dans son feuilleton dramatique du *Moniteur* (6 février) un juste éloge de la *notice biographique*, signée V. Fournel, qui précède les dix pièces de ce contemporain de Molière. M. Thierry a encore consacré son feuilleton suivant (*Moniteur* du 13) à une très curieuse analyse de la fameuse *Astrate*, qu'il défend contre Boileau.

(1) 8° de 40 p. Toulon, imprimerie Régis Pharisier, 1882.

— La librairie Lefilleul, qui vient de publier le *Molière-Boucher*, annonce une suite des six compositions de Ch. Coypel pour illustrer Molière, réduites et gravées par T. de Mare.—Le prix des exemplaires variera de 18 à 60 fr., selon l'état et le papier.

— Le tome VII du *Molière-Jouaust* vient de paraître à la librairie des Bibliophiles. Le tome VIII et dernier contiendra la *Jalousie du Barbouillé* et le *Médecin volant*. Nous attendrons la fin de cette belle publication pour en parler plus longuement.

Du Monceau.

BULLETIN THÉATRAL

Comédie française. — Dimanche 5 février, matinée : le *Mariage forcé* (MM. Martel, Joliet, Truffier, Baillet, Villain, Davrigny, Leloir, Mlle Fayolle). — Jeudi 16, le *Mariage forcé*, (d°) et le *Bourgeois Gentilhomme* (distn. de la reprise) avec la *Cérémonie*.— Dimanche gras 19, matinée : L'*Etourdi* (Coquelin, Boucher, etc., Mlle Fayolle joue pour la première fois le rôle de Célie) et le *Malade Imaginaire* (M. Thiron).— Lundi 20, *les Femmes savantes* (MM. Got, Delaunay, Coquelin, etc.,) et *Amphitryon* (M. Thiron, Sosie ; M. de Féraudy joue pour la première fois Mercure). — Mardi gras 21, matinée : le *Dépit amoureux ;* le soir, le *Mariage forcé* et le *Bourgeois Gentilhomme* avec la *Cérémonie*. — Lundi 27, le *Dépit amoureux*.

Opéra. — Lundi 30 Janvier, le *Don Juan* de Mozart.

Odéon.—Mardi 24 Janvier, le *Dépit amoureux* (MM. Amaury, Cressonnois, Peutat, Sirdey ; Mlles Marie Chéron et Lauriane) — Samedi 28, pour la Saint Charlemagne, soirée populaire : le *Médecin malgré lui* (MM. Porel, Clerh, Amaury, Mlle Chéron). Jeudi 2 février, Vendredi 3, Samedi 4, Dimanche (matin et soir) 5 : le *Dépit amoureux*: — Lundi 6, 23e soirée populaire : *Don Juan*. — Du mardi 7 au Dimanche (matin et soir) 12, le *Dépit amoureux*. — Lundi 13, 24e soirée populaire : le *Malade Imaginaire*, (Clerh, Mme Grivot). — Du mardi 14 au Dimanche gras 19, le *Dépit amoureux*. — Lundi 20, 25e soirée populaire : 1er acte de *Pourceaugnac*, avec la Course des Apothicaires. — Mardi 21, matin et soir : le *Dépit amoureux*.—Mercredi 22 au Dimanche 26, le *Dépit amoureux*. — Lundi 27, 26e soirée populaire : les *Fourberies de Scapin*.

Association philotechnique (*Section du Lycée Fontanes*), à 8 heures, Lundi 6 février : *Molière et Tartuffe*, causerie de 40 minutes par M. Léon Ricquier, du Vaudeville.— Vendredi 17, les *Bourgeois de Molière*, par M. Lamquet, professeur de l'Association.

Athénée de Genève. — M. Alphonse Scheler, professeur de diction au Gymnase académique de Genève, a donné, le 18 Janvier dernier, dans la salle de l'Athénée, une soirée en l'honneur de l'anniversaire de Molière. Il a lu le drame en vers : la *Mort de Molière*, spécialement écrit par M. Pinchon pour le bi-centenaire de 1873, que M. Scheler a fait précéder de quelques vers improvisés pour la circonstance. Les voici :

« Depuis dix ans déjà je célèbre en nos murs
Cet homme au front rêveur, à la voix familière,
Au rire sarcastique, aux yeux ardents et purs,
Cet homme enfin... Molière !

Pour le chanter, sans doute, il en est de plus forts.
Je ne suis, je le sais, qu'un infime interprète ;
Mais à le faire aimer tendent tous mes efforts,
A ses fervents Molière prête.

—

Il m'a prêté souvent, et je l'en ai béni,
Son regard scrutateur, son franc éclat de rire,
Et cet entraînement, que plus d'un croit banni,
Qui fait qu'on s'oublie à le lire.

—

J'ai publié Molière à la ville, aux hameaux;
Les paysans surpris de sa verve hardie,
Oubliant leur labeur, leurs soucis, leurs lambeaux.
Applaudissaient sa comédie.

—

Et j'avais espéré que Genève à son tour
Fêterait ce grand nom, dont je suis idolâtre ;
Mais le grand opéra règne seul en ce jour ;
Tant pis pour le nouveau théâtre !

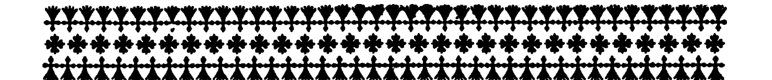
—

Je viens donc seul, Molière, et bien modestement
Célébrer et ton œuvre et ta touchante histoire.
Oh ! prête-moi, Poëte, avec ton sentiment
Une heure un rayon de ta gloire !

—

Un public nombreux et choisi a applaudi le poète et le lecte.

MONDORGE.



INDEX ALPHABÉTIQUE

A

B

H

I

J

K

L





TABLE DES MATIÈRES

N° xxv. — 1er Avril 1881.

N° xxvi. — 1er Mai.

N° xxvii. — 1er Juin.

N° XXVIII. — 1er Juillet.

N° XIX

N° XXX. — 1er Septembre.

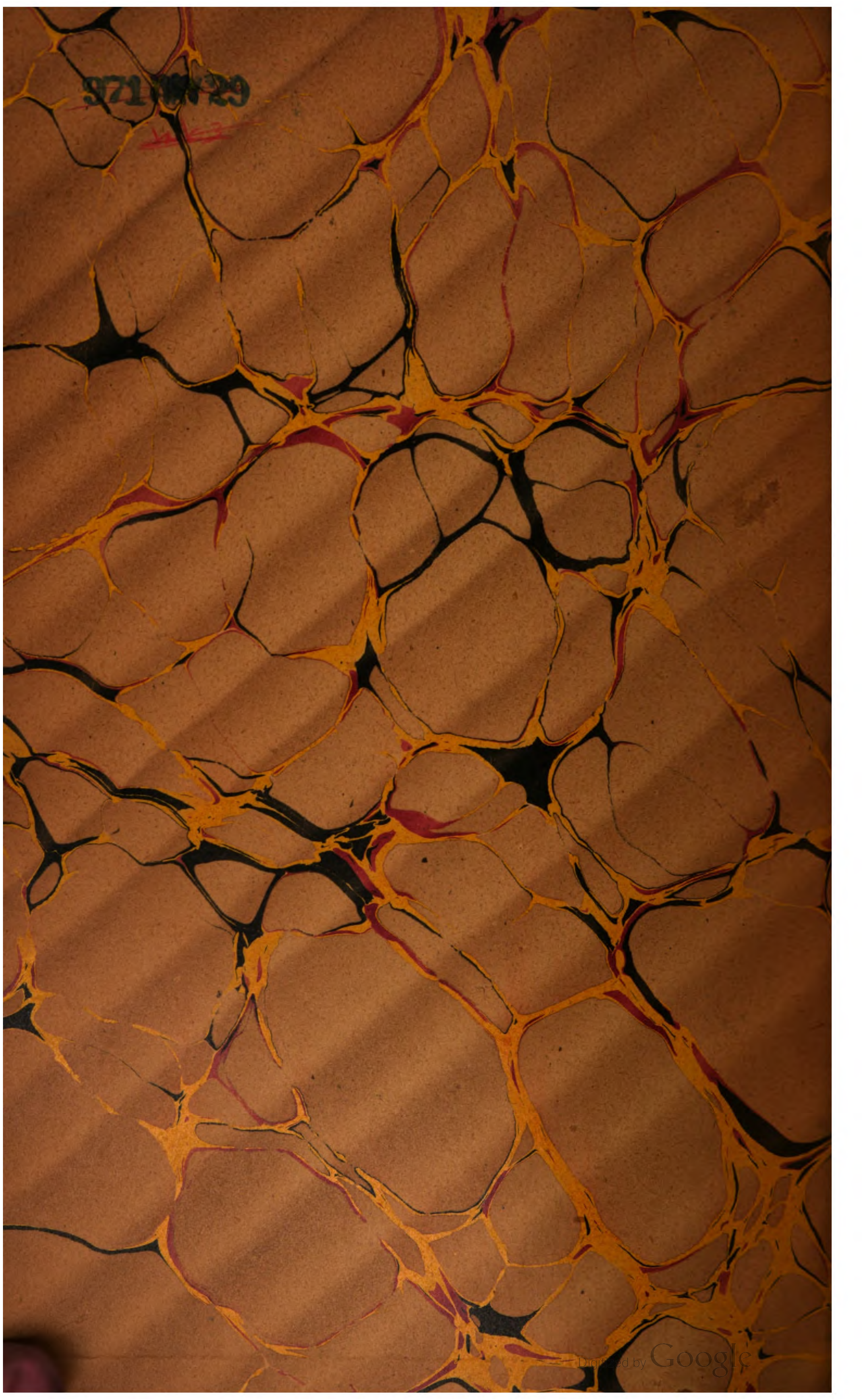
N° XXXI. — 1er Octobre.

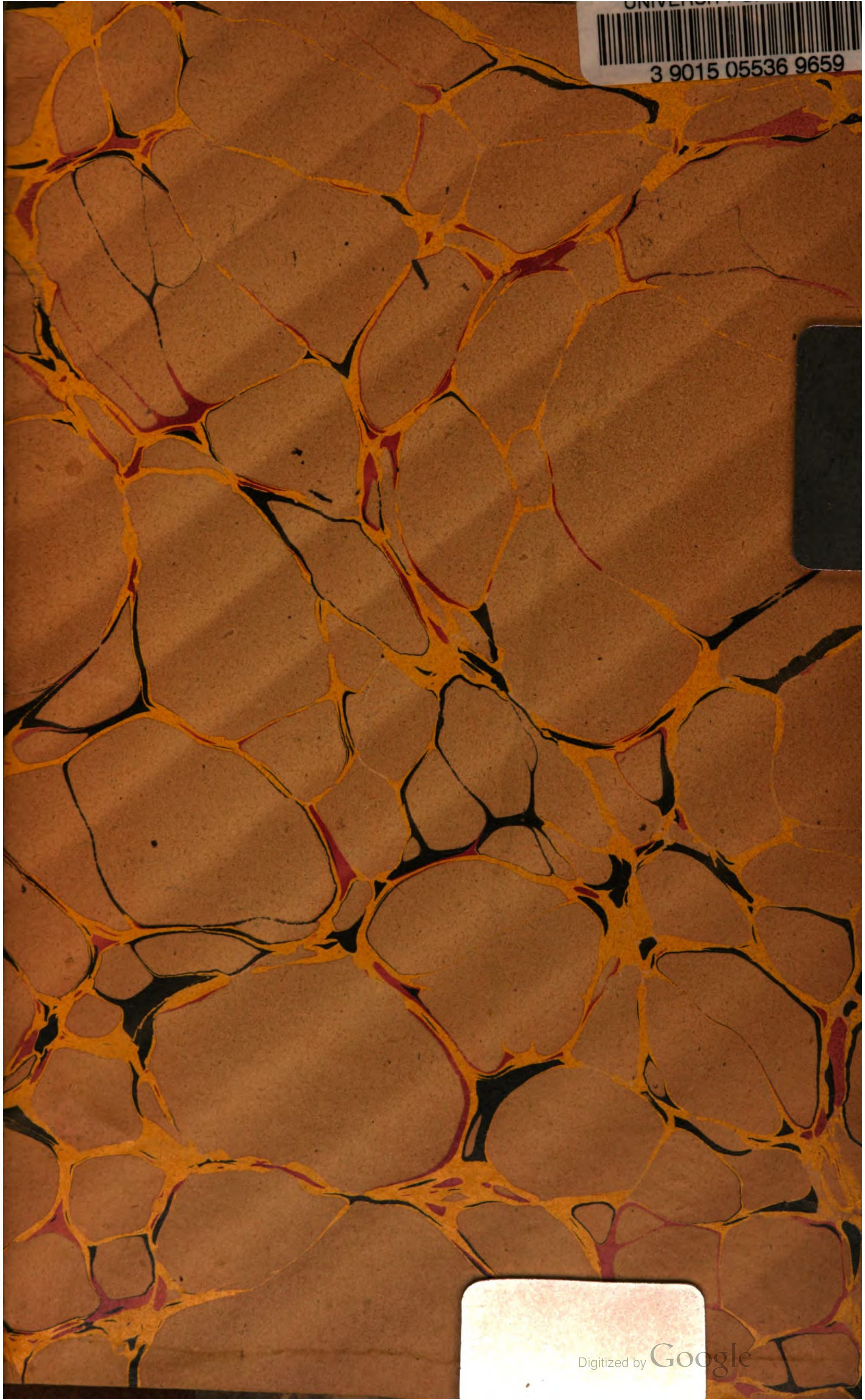
N° XXXII. — 1er Novembre.

N° XXXIII. — 1er Décembre.

N° XXXIV. — 1er Janvier 1882.

A.-H. BÉCUS, Typ. 16, rue Mabillon. — Ateliers, rue du Départ, 21, 23.


Digitized by Google


3 9015 05536 9659
Digitized by Google

